

RESSOURCES MINIÈRES VANSTAR INC.

(UNE SOCIÉTÉ D'EXPLORATION)

États financiers intermédiaires
Pour les périodes de trois mois terminées
les 31 mars 2020 et 2019

VANSTAR MINING RESOURCES INC.

(AN EXPLORATION COMPANY)

Interim Financial Statements
For the three-month periods ended
March 31, 2020 and 2019

AVIS AUX LECTEURS D'ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES :

NOTICE TO READERS OF INTERIM FINANCIAL STATEMENTS:

Les états financiers intermédiaires non audités de Ressources Minières Vanstar Inc. pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2020, n'ont pas été révisés par une firme d'auditeurs externes.

The Interim Financial Statements unaudited of Vanstar Mining Resources Inc. for the three-month period ended March 31, 2020, were not audited by a firm of external auditors.

(s) Guy Morissette

Guy Morissette
Président et chef de la direction /
President and chief Executive Officer

(s) Martin Nicoletti

Martin Nicoletti
Chef des opérations financières /
Chief financial officer

Ressources minières Vanstar Inc.
États de la situation financière
(En dollars canadiens)

Vanstar Mining Resources Inc.
Statements of financial position
(In Canadian dollars)

		<u>31 mars / March 31, 2020</u>	<u>31 décembre / December 31, 2019</u>	
	Notes	(Non-audité / Unaudited) \$	(Audité / Audited) \$	
ACTIF				ASSETS
Courant				Current
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	2 248 626	1 567 113	Cash and cash equivalents
Taxes sur les produits et services à recevoir		32 033	13 781	Goods and services taxes receivable
Intérêts courus à recevoir		11 989	32 337	Accrued interest receivable
Autres débiteurs		11 264	11 264	Other receivables
Frais payés d'avance		8 549	1 345	Prepaid expenses
Placements	6	<u>2 008 500</u>	<u>3 010 500</u>	Investments
		4 320 961	4 636 340	
Non courant				Non-Current
Immobilisations corporelles		2 016	1 134	Fixed assets
Actifs d'exploration et d'évaluation	7	<u>552 994</u>	<u>229 519</u>	Exploration and evaluation assets
		<u>555 010</u>	<u>230 653</u>	
Total de l'actif		<u><u>4 875 972</u></u>	<u><u>4 866 993</u></u>	Total assets
PASSIF				LIABILITIES
Courant				Current
Fournisseurs, boni et autres crédateurs		82 811	263 855	Trade, bonus and other payables
Passif d'impôt exigible		<u>397 049</u>	<u>397 049</u>	Current tax liabilities
		479 860	660 904	
Non courants				Non-current
Passif d'impôt différé		<u>59 560</u>	<u>59 560</u>	Deferred tax liabilities
Total du passif		<u><u>539 420</u></u>	<u><u>720 464</u></u>	Total liabilities
CAPITAUX PROPRES				EQUITY
Capital actions	8	4 560 871	4 177 271	Share capital
Bons de souscription	9	-	6 189	Warrants
Surplus d'apport		1 593 095	1 320 744	Contributed surplus
Déficit		<u>(1 817 414)</u>	<u>(1 357 675)</u>	Deficit
Total des capitaux propres		<u>4 336 552</u>	<u>4 146 529</u>	Total equity
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>4 875 972</u></u>	<u><u>4 866 993</u></u>	Total liabilities and equity

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

(s) Guy Morissette

Guy Morissette
Président, chef de la direction et administrateur /
President, Chief Executive Officer and Director

(s) Jonathan Hamel

Jonathan Hamel
Administrateur / Director

Ressources minières Vanstar Inc.
États de variations des capitaux propres
Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2020 et 2019
(En dollars canadiens)

Vanstar Mining Resources Inc.
Statements of changes in equity
For the three-month periods ended March 31, 2020 et 2019
(In Canadian dollars)

	Notes	Capital actions / Share Capital \$	Bon de souscription / Warrants \$	Surplus d'apport / Contributed Surplus \$	Déficit / Deficit \$	Total des capitaux propres / Total equity \$	
Solde au 1^{er} janvier 2020		4 177 271	6 189	1 320 744	(1 357 675)	4 146 529	Balance as at January 1, 2020
Résultat global de la période		-	-	-	(459 739)	(458 620)	Comprehensive income for the period
Charges liées aux options d'achat d'actions octroyées	11	-	-	297 062	-	297 062	Warrants exercised
Exercice de bons de souscription	9	10 000	(6 189)	6 189	-	10 000	Stock options exercised
Exercice d'options d'achat d'actions Conversion des débetures convertibles	11	171 500	-	(30 900)	-	140 600	Conversion of debentures
		202 100	-	-	-	202 100	Share-based payments
Solde au 31 mars 2020		4 560 871	6 189	1 593 095	(1 817 414)	4 336 552	Balance as at March 31, 2020
Solde au 1^{er} janvier 2019		3 284 930	107 848	1 028 878	(2 005 726)	2 415 930	Balance as at January 1, 2019
Résultat global de la période		-	-	-	273 234	273 234	Comprehensive income for the period
Charges liées aux options d'achat d'actions octroyées	11	-	-	27 000	-	27 000	Share-based payments
Exercice de bons de souscription	9	293 392	(90 192)	-	-	203 200	Warrants exercised
Exercice d'options d'achat d'actions	11	215 007	-	(77 267)	-	137 740	Stock options exercised
Solde au 31 mars 2019		3 793 329	17 656	978 611	(1 732 492)	3 057 104	Balance as at March 31, 2019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Ressources minières Vanstar Inc.
États des résultats nets et du résultat global
(En dollars canadiens)

Vanstar Mining Resources Inc.
Statements of income and comprehensive income
(In Canadian dollars)

	Notes	Pour la période de trois mois terminée / For the three-month period ended		
		31 mars / March 31, 2020	31 mars / March 31, 2019	
		\$	\$	
DÉPENSES OPÉRATIONNELLES				OPERATING EXPENSES
Salaires et avantages sociaux		62 478	29 564	Salaries and employee benefits
Charges liées aux options d'achat d'actions	11	297 062	27 000	Share-based payments
Frais de consultation et services professionnels		19 175	43 192	Consulting and professional fees
Honoraires de gestion		40 000	22 500	Management fees
Loyer, frais de bureau et communications		5 165	4 994	Rent, office expenses and communications
Registrariat et information aux actionnaires		3 848	4 865	Registration and shareholders' information
Représentation, déplacements et frais divers		39 088	4 541	Travelling and public relations
Inscription et droits		9 521	2 889	Listing fees and rights
Assurances		2 735	2 392	Insurance
Intérêts sur débetures convertibles		-	1 875	Interest on convertible debentures
Amortissement des immobilisations corporelles		438	295	Depreciation of equipment
Gain sur cession d'intérêts d'actifs d'exploration et d'évaluation		-	(400 000)	Gain on interest cession of exploration and evaluation assets
		<u>(479 510)</u>	<u>255 893</u>	OPERATING INCOME
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL				
AUTRES PRODUITS ET CHARGES				OTHER INCOME (EXPENSES)
Intérêts créditeurs provenant de la trésorerie		21 771	8 591	Interest income from cash
Variation de la juste valeur des placements en actions de sociétés publiques		(2 000)	8 750	Change in fair value of investments in shares of public companies
		<u>19 771</u>	<u>17 341</u>	
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		<u>(459 739)</u>	<u>273 234</u>	NET INCOME (LOSS) AND COMPREHENSIVE INCOME
RÉSULTAT NET PAR ACTION		<u>(0,009)</u>	<u>0,006</u>	EARNINGS (LOSS) PER SHARE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Ressources minières Vanstar Inc.
Tableaux des flux de trésorerie
Pour les périodes de trois mois terminées
les 31 mars 2020 et 2019
(En dollars canadiens)

Vanstar Mining Resources Inc.
Statements of cash flows
For the three-month periods ended
March 31, 2020 et 2019
(In Canadian dollars)

	Notes	Pour la période de trois mois terminée / For the three-month period ended		
		31 mars / March 31, 2020	31 mars / March 31, 2019	
		\$	\$	
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES				OPERATING ACTIVITIES
Résultat net		(459 739)	273 234	Net earnings (loss)
Éléments hors caisse du résultat net :				Non-cash items of net income:
Charges liées aux options d'achat d'actions		297 062	27 000	Share-based payments
Amortissement des immobilisations corporelles		438	295	Depreciation of equipment
Variation de la juste valeur des placements en actions de sociétés publiques	6	2 000	(8 750)	Change in fair value of investment in shares of public companies
Variation nette des éléments hors caisse liées aux activités opérationnelles	13	(186 153)	2 064 241	Net change in non-cash items related to operating activities
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		(346 391)	2 356 020	Cash flows from operating activities
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				INVESTING ACTIVITIES
Encaissement d'un certificat de placement garanti	6	2 000 000	-	Funds received from a guaranteed investment certificate
Acquisition de certificats de placement garantis	6	(1 000 000)	-	Acquisition of guaranteed investment certificate
Acquisition d'actif incorporel		-	(28 028)	Acquisition of intangible assets
Acquisition d'actif corporel		(1 321)	-	Acquisition of tangible assets
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation		(121 375)	-	Additions to property and equipment
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		877 304	(28 028)	Cash flows from investing activities
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				FINANCING ACTIVITIES
Émission - financement privé		-	340 940	Private financing
Bons de souscriptions exercés	8	10 000	-	Warrants exercised
Options d'achat d'actions exercés	8	140 600	-	Stock options exercised
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		150 600	340 940	Cash flows from financing activities
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		681 513	2 668 932	Net change in cash and cash equivalents
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		1 567 113	76 969	Cash and cash equivalents, beginning of period
Trésorerie et équivalents de la trésorerie à la fin de la période		2 248 626	2 745 901	Cash and cash equivalents end of period

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

1. STATUS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société a été constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 4 mai 2007. Les activités de la Société consistent à acquérir, explorer, mettre en valeur et développer des propriétés minières. Elle n'a pas encore déterminé si ses propriétés contiennent des réserves de minerai économiquement récupérables.

Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 410 St-Nicolas, Suite 236, Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX sous le symbole VSR et à la Bourse de Francfort sous le symbole 1V8.

Les états financiers de la période de trois mois terminée le 31 mars 2020 ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 23 juin 2020.

2. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société. Les états financiers du 31 décembre 2019 ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les Normes internationales d'information financière (IFRS).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Généralités et application des IFRS

Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous. Ces méthodes comptables ont été utilisées pour tous les exercices présentés dans les états financiers.

3.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées

3.2.1 Modifications de méthodes comptables

IAS 12 - Impôts sur le résultat

Les modifications précisent que l'entité comptabilise les conséquences fiscales des dividendes en résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon le poste dans lequel elle a comptabilisé la transaction ou l'événement ayant généré les bénéfices distribuables donnant lieu aux dividendes.

IAS 23 - Coûts d'emprunt

Les modifications précisent que, lorsqu'un actif qualifié est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, l'entité doit traiter tout emprunt en cours contracté spécifiquement dans le but d'obtenir l'actif concerné en tant que fonds empruntés de façon générale.

IFRS 9 - Instruments financiers

Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative

Cette norme a été révisée afin d'intégrer des modifications publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en octobre 2017. Les modifications précisent que les actifs financiers qui rempliraient la condition voulant que leurs flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts si ce n'était d'une clause de remboursement anticipé peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les conditions requises sont réunies. L'application de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

1. GOVERNING STATUTES AND NATURE OF OPERATIONS

The Company was incorporated under the Canada Business Corporations Act on May 4, 2007. Its activities consist in acquiring, exploring, valuing and developing mining properties. The Company has not yet determined whether these properties contain ore reserves that are economically recoverable.

The Company's registered office is located at 410 St-Nicolas, Suite 236, Montreal, Quebec, Canada. The Company's shares are listed on the TSX Venture Stock Exchange under the symbol VSR and on the Frankfurt Stock Exchange under the symbol 1V8.

These financial statements for the three-month period ended March 31, 2020 were approved and authorized for issuance by the Board of Directors on June 23, 2020.

2. STATEMENT OF COMPLIANCE

The monetary values are expressed in Canadian dollars, which is also the Company's functional currency to these financial statements. They have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) as issued by the International Accounting Standards Board (IASB) and interpretations of the International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES

3.1 General and IFRS application

The significant accounting policies used in these financial statements preparation are summarized below and have been applied consistently by the Company to all periods presented.

3.2 Adoption of new and revised standards and interpretations

3.2.1 New and revised standards that are effective

IAS 12 - Income taxes

The amendments clarify that the entity accounts for the tax consequences of dividends in net income, other comprehensive income or equity, according to original recognition of the transactions or events that generated distributable profits resulting in dividends. The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

IAS 23 - Borrowing Costs

The amendments clarify that, when a qualified asset is ready for its intended use or sale, the entity must treat any outstanding borrowing costs contracted specifically for the purpose of securing the relevant asset as generally borrowed funds. The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

IFRS 9 - Financial Instruments

Prepayment Features with Negative Compensation

This standard has been revised to incorporate amendments published by the International Accounting Standards Board (IASB) in October 2017. The amendments clarify that the financial assets that would fulfill the condition that their contractual cash flows correspond only to principal repayment and interest payments if it were not a clause of prepayment, may be measured as amortized cost or at fair value through other comprehensive income if the required conditions are met. The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

3.2.1 Modifications de méthodes comptables (suite)

IFRS 16 - Contrats de location

Cette nouvelle norme, publiée par l'International Accounting Standards Board en janvier 2016, établit des principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, des points de vue respectifs du preneur et du bailleur. Pour la comptabilité du preneur, il n'y aura désormais qu'un seul modèle, lequel exige la comptabilisation de tous les éléments d'actif et de passif découlant des contrats de location.

La nouvelle norme annule et remplace les dispositions d'IAS 17 Contrats de location, d'IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, de SIC-15 Avantages dans les contrats de location simple et de SIC-27 Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location. Les principaux éléments de la nouvelle norme sont les suivants :

- L'entité identifie comme un contrat de location tout contrat qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.
- Le preneur comptabilise un élément d'actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un élément de passif au titre de l'obligation d'effectuer les paiements de loyers. Des exceptions sont prévues pour les contrats de location à court terme et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur.
- L'élément d'actif est initialement évalué au coût, puis amorti comme les immobilisations corporelles. L'élément de passif est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés.
- Dans l'état du résultat net et des autres éléments du résultat global, le preneur présente la charge d'intérêts sur l'obligation locative séparément de la dotation aux amortissements pour l'élément d'actif au titre du droit d'utilisation.
- Le bailleur continue de classer ses contrats de location en contrats de location simple ou en contrats de location-financement et de les comptabiliser en conséquence.
- Le bailleur fournit des informations plus étoffées sur les risques auxquels il est exposé, en particulier le risque lié à la valeur résiduelle.

L'application de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.2 Adoption of new and revised standards and interpretations (continued)

3.2.1 New and revised standards that are effective (continued)

IFRS 16 - Leases

This new standard, published by the International Accounting Standards Board in January 2016, establishes principles concerning the accounting, evaluation and presentation of leases, as well as the information to be provided on them, from the respective viewpoints of the lessee and lessor. For lessee accounting, there will now be only one model, which requires the recognition of all assets and liabilities arising from leases.

The new standard supersedes IAS 17 Leases, IFRIC 4 Determines if an agreement contains a lease, SIC-15 Benefits in operating leases and SIC-27 Substance evaluation transactions taking the legal form of a rental agreement. The main elements of the new standard are:

- The entity identifies as a lease any contract that conveys the right to control the use of an identified asset for a period of time in exchange for consideration.
- The lessee recognizes an asset representing the right to use the leased asset, and a liability for its obligation to make lease payments. Exceptions are provided for short-term leases or leases for which the underlying asset is of low value.
- The lease asset is initially measured at cost and then depreciated similarly to property, plant and equipment. The lease liability is initially measured at the present value of the rent payments that have not yet been paid.
- In the Statement of Net Income and Other Comprehensive Income, the lessee presents the interest expense on the lease liability separately from the depreciation of the right-of-use asset.
- The lessor continues to classify its rental contracts into operating leases or finance leases and to account for them accordingly.
- The lessor provides more detailed information on the risks to which it is exposed, in particular the risk linked to the residual value.

The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.2 Adoption de normes et d'interprétations nouvelles et révisées (suite)

3.2.1 Modifications de méthodes comptables (suite)

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette nouvelle interprétation, publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) en juin 2017, apporte des éclaircissements sur la façon d'appliquer les dispositions d'IAS 12 Impôts sur le résultat en matière de comptabilisation et d'évaluation en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. Les principaux éléments d'IFRIC 23 sont les suivants:

- L'entité considère les traitements fiscaux incertains isolément ou regroupe certains d'entre eux, en fonction de ce qui lui semble fournir la meilleure prévision du dénouement de l'incertitude.
- Le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt sont déterminés en fonction de la probabilité que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain.
- L'entité réévalue ses jugements et estimations relatifs aux traitements fiscaux incertains si les faits et les circonstances changent.

L'application de ces modifications n'a entraîné aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

À la date d'approbation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouveaux amendements ont été publiés, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. La direction prévoit que l'ensemble des prises de position, non encore en vigueur, sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Des nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

La Société considère qu'il n'y a pas d'information sur les nouvelles normes, interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers.

3.3 Présentation des états financiers conformément à l'IAS 1

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1 « Présentation des états financiers ». La Société a décidé de présenter les états du résultat et du résultat global en un seul état.

3.4 Instruments financiers

La Société a adoptée au 1^{er} janvier 2018 l'IFRS 9 – Instruments financiers.

i) Comptabilisation et évaluation initiale

La Société comptabilise initialement un actif financier ou un passif financier à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À l'exception des créances clients qui ne comportent pas une composante financement importante, un actif financier ou un passif financier est mesuré initialement à la juste valeur. Si l'actif financier ou le passif financier n'est pas comptabilisé ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net, l'évaluation initiale comprend alors les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif financier ou du passif financier. Les créances qui ne comportent pas une composante financement importante sont initialement comptabilisées à leur prix de transaction.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.2 Adoption of new and revised standards and interpretations (continued)

3.2.1 New and revised standards that are effective (continued)

IFRIC 23- Uncertainty Over Income Tax Treatments

This new interpretation, published by the International Accounting Standards Board (IASB) in June 2017, provides clarifications on how to apply the provisions of IAS 12 Income Taxes in terms of recognition and measurement in the event of uncertainty regarding tax treatments. The main elements of IFRIC 23 are:

- The entity considers uncertain tax treatments separately or together with one or more other uncertain tax treatments, based on which approach better predicts the resolution of the uncertainty.
- Taxable profit (tax loss), tax bases, unused tax losses, unused tax credits and tax rates are determined by the likelihood that the taxation authority will accept the uncertain tax treatment.
- The entity reassesses its judgments and estimates of uncertain tax treatment if the facts and circumstances change.

The retrospective application of these amendments had no impact on the Company's profit or loss or financial position.

At the date of authorization of these annual financial statements, new standards and interpretations of existing standards and new amendments have been issued, but are not yet effective, and the Company has not adopted them early. Management expects that all pronouncements, not yet effective, will be adopted in the Company's accounting policies during the first financial year beginning after the effective date of each pronouncement. New standards and interpretations have been published, but are not expected to have a material impact on the financial statements of the Company.

The Company considers that there is no information on new standards, interpretations and new amendments that are likely to be relevant to the financial statements.

3.3 Financial statements presentation in accordance with IAS 1

The financial statements are presented in accordance with IAS 1 "Presentation of Financial Statements". The Company has decided to present the statements of income and comprehensive income in one statement.

3.4 Financial Instruments

On January 1, 2018, the Company adopted IFRS 9 - Financial instruments.

i) Recognition and initial measurement

The Company initially recognizes a financial asset or a financial liability on the date it becomes a party to the contractual provisions of the instrument. Except for trade receivables that do not contain a significant financing component, a financial asset or financial liability is initially measured at fair value. If a financial asset or financial liability is not subsequently recognized at fair value through profit or loss, the initial measurement includes transaction costs that are directly attributable to the acquisition or issue of the financial asset or financial liability. Trade receivables that do not contain a significant financing component are initially recognized at their transaction price.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.4 Instruments financiers (suite)

ii) Classement et évaluation ultérieure - Actifs financiers non dérivés

À la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés subséquemment à la comptabilisation initiale, à moins que la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers.

Actifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les intérêts courus à recevoir, les autres débiteurs et le placement dans les certificats de placement garanti comme actifs financiers évalués au coût amorti. Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers dans l'intention d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

Les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si :

- l'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts à des dates spécifiées.

La Société peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur d'un placement particulier en instruments de capitaux propres qui serait autrement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce choix est appliqué pour chaque placement distinct.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Pour les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les intérêts selon la méthode du taux effectif, les gains et pertes de change et les gains ou pertes de valeur sont comptabilisés dans le résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net à titre d'ajustement de reclassement.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.4 Financial Instruments (continued)

ii) Classification and subsequent measurement – Non-derivative financial assets

On initial recognition, the Company classifies its financial assets as subsequently measured at amortized cost, fair value through other comprehensive income or fair value through profit or loss on the basis of the Company's business model for managing financial assets and the contractual cash flow characteristics of the financial assets.

Financial assets are reclassified subsequently to their initial recognition when, and only when, the Company changes its business model for managing financial assets.

Financial assets measured at amortized cost

The Company classifies cash and cash equivalents, accrued interest receivable, other receivables and guaranteed investment certificates as financial assets measured at amortized cost. A financial asset is subsequently measured at amortized cost using the effective interest method, less impairment losses, if:

- the financial asset is held within a business model whose objective is to hold financial assets in order to collect contractual cash flows; and
- the contractual terms of the financial asset give rise on specified dates to cash flows that are solely payments of principal and interest.

Interest income, foreign exchange gains or losses, and impairment losses are recognized in profit or loss. Upon derecognition, all gains or losses are also recognized in profit or loss.

Financial assets measured at fair value through other comprehensive income

The Company does not have any financial asset in this category. A financial asset is subsequently measured at fair value through other comprehensive income if:

- the financial asset is held within a business model whose objective is achieved by both collecting contractual cash flows and selling financial assets; and
- the contractual terms of the financial asset give rise on specified dates to cash flows that are solely payments of principal and interest.

The Company may make an irrevocable election at initial recognition for particular investments in equity instruments that would otherwise be measured at fair value through profit or loss to present subsequent changes in fair value in other comprehensive loss. This election is made for each separate investment.

These assets are subsequently measured at fair value. For debt instruments measured at fair value through other comprehensive income, interest calculated using the effective interest method, foreign exchange gains and losses, and impairment gains or losses are recognized in profit or loss. Other gains or losses are recognized in other comprehensive loss. When the financial asset is derecognized, the cumulative gain or loss previously recognized in other comprehensive income is reclassified to profit or loss as a reclassification adjustment.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.4 Instruments financiers (suite)

Pour les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net, à moins que le dividende constitue la récupération d'une partie du coût du placement. Les gains ou les pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ils ne sont jamais reclassés en résultat net.

La société n'a aucun actif financier évalué à sa juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La Société classe dans cette catégorie les placements en actions de sociétés publiques. Tous les actifs financiers non classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ceci inclut tous les actifs financiers dérivés. La Société peut faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de désigner un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur et les profits ou pertes, notamment les produits d'intérêts ou les revenus de dividendes, sont comptabilisés au résultat net.

iii) Classement et évaluation ultérieure – Passifs financiers non dérivés

Les passifs financiers sont classés comme passifs financiers évalués au coût amorti ou comme passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

La Société classe actuellement les fournisseurs, boni et autres créditeurs et les débiteures convertibles comme passifs financiers évalués au coût amorti. Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les gains ou pertes de change sont comptabilisés au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les profits ou pertes sont également comptabilisés au résultat net.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un passif financier dérivé, ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués ultérieurement à la juste valeur, et les profits ou pertes, notamment les charges d'intérêts, sont comptabilisés dans le résultat net.

iv) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou lorsqu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans le cadre d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais où elle ne conserve pas le contrôle de l'actif financier. Tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert par la Société sont comptabilisés en tant qu'actif ou que passif distinct.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.4 Financial Instruments (continued)

For equity instruments measured at fair value through other comprehensive income, dividends are recognized in profit or loss, unless the dividend represents a recovery of part of the cost of the investment. Gains or losses are recognized in other comprehensive loss and are never reclassified to profit or loss.

The company has no financial assets measured at fair value through other comprehensive income.

Financial assets measured at fair value through profit or loss

The Company classify its investment in shares of public companies in this category. All financial assets not classified as measured at amortized cost or fair value through other comprehensive income are measured at fair value through profit or loss. This includes all derivative financial assets. The Company may, at initial recognition, irrevocably designate a financial asset as measured at fair value through profit or loss if doing so eliminates or significantly reduces a measurement or recognition inconsistency that would otherwise arise from measuring assets or liabilities or recognizing the gains and losses on them on different bases.

These assets are subsequently measured at fair value, and gains or losses, including interest income or dividend income, are recognized in profit or loss.

iii) Classification and subsequent measurement – Non-derivative financial liabilities

Financial liabilities are classified as financial liabilities measured at amortized cost or as financial liabilities measured at fair value.

Financial liabilities measured at amortized cost

The Company currently classifies trade, bonus and other payables and convertible debentures as financial liabilities measured at amortized cost. A financial liability is subsequently measured at amortized cost using the effective interest method. Interest expense and foreign exchange gains or losses are recognized in profit or loss. Upon derecognition, all gains or losses are also recognized in profit or loss.

Financial liabilities measured at fair value through profit or loss

Financial liabilities are classified as measured at fair value through profit or loss if they are held for trading, are derivative financial liabilities or are designated as such on initial recognition. Financial liabilities at fair value through profit or loss are subsequently measured at fair value, and gains or losses, including interest expense, are recognized in profit or loss. The Company does not have any financial liability in this category.

iv) Derecognition

Financial assets

The Company derecognizes a financial asset when the contractual rights to the cash flows from the financial asset expire or when the Company transfers contractual rights to receive the cash flows of the financial asset in a transaction where substantially all the risks and rewards of ownership of the financial asset have been transferred or in a transaction where the Company neither transfers nor retains substantially all the risks and rewards of ownership of the financial asset but does not retain control of the asset. Any rights and obligations created or retained in the transfer by the Company are recognized as separate assets or liabilities.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.4 Instruments financiers (suite)

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, est annulée ou expirée.

La Société décomptabilise également un passif financier lorsqu'il y a une modification substantielle des conditions du passif financier existant ou d'une partie du passif financier existant. Dans cette situation, un nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisé à sa juste valeur, et la différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie d'un passif financier éteint et le nouveau passif financier selon les nouvelles conditions est comptabilisée en résultat net.

v) Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La Société utilise une matrice pour déterminer les pertes attendues sur la durée de vie pour les créances.

La Société utilise les tendances historiques de la probabilité de défaut, le moment des recouvrements et le montant de la perte subie, qu'il ajuste selon le jugement de la direction quant à savoir si la conjoncture économique et les conditions de crédit actuelles sont telles que les pertes réelles sont susceptibles d'être plus élevées ou moins élevées que portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans les résultats nets et portées en diminution des autres débiteurs dans un compte de perte de valeur.

3.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les soldes bancaires et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale d'au plus trois mois, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les fonds devant être consacrés à l'exploration en vertu des restrictions fiscales imposées dans le cadre de placements accrédités sont exclus de la trésorerie et équivalents de trésorerie et sont présentés distinctement dans les actifs courants. La trésorerie affectée à l'exploration représente le produit de financements accrédités non dépensés.

3.6 Crédits d'impôt et de droits remboursables

La Société a droit à des crédits de droits remboursables selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits de droits remboursables s'appliquent aux frais d'exploration admissibles engagés dans la province de Québec. De plus, la Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés par les sociétés minières et ceci en vertu de la Loi sur l'impôt minier. Les crédits liés à l'exploration sont imputés en réduction des frais d'exploration engagés en vertu de l'IAS 20 lorsque la Société est raisonnablement certaine qu'ils seront encaissés.

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux actifs d'exploration et d'évaluation, et aux charges d'impôt sur le résultat qui seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils seront connus.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.4 Financial Instruments (continued)

Financial liabilities

The Company derecognizes a financial liability when the obligation specified in the contract is discharged, cancelled or expires.

The Company also derecognizes a financial liability when there is a substantial modification of the terms of an existing financial liability or a part of it. In this situation, a new financial liability under the new terms is recognized at fair value, and the difference between the carrying amount of the financial liability or a part of the financial liability extinguished and the new financial liability under the new terms is recognized in profit or loss.

v) Impairment of financial assets

The Company recognizes a loss allowance for expected credit losses on financial assets measured at amortized cost or fair value through other comprehensive income. The Company uses a matrix to determine the lifetime expected credit losses for trade receivables.

The Company uses historical patterns for the probability of default, the timing of collection and the amount of the incurred credit loss, which is adjusted based on management's judgment about whether current economic conditions and credit terms are such that actual losses may be higher or lower than what the historical patterns suggest.

The amount of the impairment loss on a financial asset measured at amortized cost is the difference between the asset's carrying amount and the present value of estimated future cash flows discounted at the asset's original effective interest rate. Losses are recognized in profit or loss, and applied against trade and other receivables through a loss allowance account.

3.5 Cash and cash equivalents

Cash in the statement of financial position is comprised of cash held at major financial institutions and short-term investments which are readily convertible into a known amount of cash. The Company's cash is invested in business accounts which are available on demand by the Company. Funds to be spent on exploration under tax restrictions through flow-through investments are excluded from cash and cash equivalents and are presented separately in current assets. Cash for exploration represents unspent funds from flow-through investments.

3.6 Tax credits receivable and refundable rights

The Company is entitled to refundable credits on duties from a loss under the Act respecting duties on mining. These refundable credits on loss are applicable on or against eligible exploration expenses incurred in the Province of Quebec. In addition, the Company is entitled to refundable tax credits on eligible expenses incurred by mining companies. The refundable tax credits and loans repayable on loss of rights have been charged against the costs incurred under IAS 20, when the Company is reasonably certain that they will be received. Tax credits recorded by the Company should be subject to review and approval by the tax authorities, and it is possible that this amount differs from the amount recorded.

The calculation of refundable tax credits on eligible exploration expenses incurred and refundable duty credits involves a certain degree of estimation and judgment with respect to certain elements whose tax treatment cannot be determined with certainty until a notice of assessment has been issued by the tax authorities to which they belong and a payment has been received. Discrepancies occurring between the actual result following the final resolution of some of these elements and the assumptions retained could require adjustments to the refundable tax credits, to exploration and evaluation assets, and to income tax expenses which will be recorded in the year in which they are known.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire sur trois ans pour l'équipement informatique et sur cinq ans pour ce qui est du mobilier de bureau. Les gains ou les pertes sur cessions correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable et sont présentés dans les « Autres produits et charges » dans le résultat net.

3.8 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation incluent les coûts d'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières. Ces actifs sont présentés au coût moins les pertes de valeur et les crédits d'impôt et de droits remboursables.

Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés au résultat net au moment où ils sont engagés.

Les droits miniers et les dépenses relatives aux activités d'exploration et d'évaluation sont incorporés au coût de l'actif par propriété jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Les produits accessoires gagnés au cours de la période d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net. Aucun amortissement n'est imputé au cours de la phase d'exploration et d'évaluation. Les coûts capitalisés incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage et les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les salaires reliés à ces activités sont aussi capitalisés et répartis entre les propriétés minières selon le temps qui leur est consacré.

Les dépenses sont capitalisées lorsqu'il est plus probable qu'improbable que des avantages économiques seront réalisés et qu'elles satisfont à tous les critères suivants :

- elles sont destinées à être utilisées pour la production de minerais;
- les propriétés ont été acquises et les dépenses ont été engagées en vue d'une utilisation durable;
- elles ne sont pas destinées à être vendues dans le cours normal des affaires.

La Société revoit périodiquement les faits et circonstances indiqués à la norme IFRS 6 précisant la nécessité de soumettre les actifs d'exploration et d'évaluation à des tests de dépréciation. Lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable d'un actif d'exploration et d'évaluation peut excéder sa valeur recouvrable, l'actif est soumis à un test de dépréciation. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité de l'actif (valeur actuelle des flux de trésorerie attendus). Lorsque la valeur recouvrable d'un actif d'exploration et d'évaluation est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable par la comptabilisation d'une perte de valeur en résultat net. La valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation ne représente pas nécessairement la valeur présente ou future. Lors de la disposition d'une propriété minière ou d'un accord d'amodiation (cession d'intérêt), le produit est comptabilisé en réduction de la valeur comptable et tout excédent ou déficit est comptabilisé comme un gain ou une perte au résultat net.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.7 Fixed assets

Fixed assets are recognized at cost less accumulated depreciation and impairment losses. The cost includes all costs incurred initially to acquire or construct an item of fixed assets. Depreciation is recognized by using the straight-line method on 3 years for computer equipment and on 5 years for office furniture, to write down the cost to its estimated residual value, with a constant charge over the useful life of the asset. The carrying amount of an item of fixed assets is derecognized on disposal or when no future economic benefits are expected from its use or disposal. The gain or loss arising from derecognition of an item of fixed assets is included in Other income (expenses) when the item is derecognized.

3.8 Exploration and evaluation assets

Exploration and evaluation expenditures included costs of acquiring mineral rights, and expenses related to the exploration and evaluation of mining properties, less refundable tax credits related to these expenses.

Costs incurred before the legal rights to undertake exploration and evaluation activities are recognized in profit or loss when they are incurred.

The mineral rights, and expenses related to the exploration and evaluation are capitalized on a property-by-property basis to the cost of the exploration and evaluation asset pending determination of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource. Ancillary income earned during the exploration and evaluation period is recognized in profit or loss. No depreciation is charged during the exploration and evaluation phase. Expenses related to exploration and evaluation that are capitalized include topographical, geological, geochemical and geophysical studies, exploration drilling, stripping, sampling and other costs related to the evaluation of the technical feasibility and commercial viability of extracting a mineral resource.

Expenses are capitalized when it is more likely than not that economic benefits will be realized and they meet all of the following criteria:

- they are intended to be used for the production of ores;
- the properties have been acquired and expenses have been incurred for sustainable use;
- they are not intended to be sold in the ordinary course of business

The Company periodically reviews the facts and circumstances indicated in IFRS 6, specifying the need to subject exploration and evaluation assets to impairment tests. When the facts and circumstances suggest that the carrying amount of an exploration and evaluation asset may exceed its recoverable amount, the asset is subject to an impairment test. The recoverable amount corresponds to the higher of the fair value less costs to sell and the value in use of the asset (present value of expected cash flows). When the recoverable amount of an exploration and evaluation asset is lower than its book value, the book value of the asset is reduced to its recoverable value by the recognition of an impairment loss in profit or loss. The carrying value of exploration and evaluation assets does not necessarily represent present or future value. When disposing of a mining property or a lease agreement (cession of interest), the product is recognized as a reduction in the carrying amount and any surplus or deficit is recognized as a gain or loss in net income.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.8 Actifs d'exploration et d'évaluation (suite)

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

3.9 Actif incorporel généré en interne

Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Un actif incorporel généré en interne résultant du développement (ou de la phase de développement d'un projet interne) est comptabilisé si, et seulement si, tous les éléments suivants ont été démontrés :

- a) la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- b) l'intention d'achever l'actif incorporel et de le mettre en service ou de le vendre;
- c) la capacité à mettre en service ou à vendre l'actif incorporel;
- d) la façon dont l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs probables. La Société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'actif incorporel ou pour l'actif incorporel lui-même ou, si celui-ci doit être utilisé en interne, son utilité;
- e) la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'actif incorporel;
- f) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'actif incorporel au cours de son développement.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif dès lors que les critères ci-dessus sont satisfaits. Lorsqu'aucun actif incorporel généré en interne ne peut être comptabilisé, les dépenses de développement sont passées en charges dans le résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Après la comptabilisation initiale, l'actif incorporel généré en interne est comptabilisé au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont engagés pour la réalisation d'une plateforme transactionnelle multifonctionnelle liée au domaine sportif.

3.10 Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs non financiers sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. L'évaluation de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation est effectuée individuellement, chaque propriété représentant une unité génératrice de trésorerie potentielle. Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.8 Exploration and evaluation assets (continued)

Although the Company has taken measures in accordance with industry practices for the current stage of exploration of such properties in order to obtain title to the mining properties in which it has a financial interest, these procedures do not however guarantee the validity of the title deed. Property titles to mining properties may be subject to prior unregistered agreements and non-compliance with regulatory provisions.

3.9 Intangible assets generated internally

Expenditures related to research activities are recognized as an expense in the period in which they are incurred. An internally generated intangible asset arising from development (or from the development phase of an internal project) is recognized if, and only if, the entity can demonstrate all of the following:

- a) the technical feasibility of completing the intangible asset so that it will be available for use or sale;
- b) its intention to complete the intangible asset and use or sell it;
- c) its ability to use or sell the intangible asset;
- d) how the intangible asset will generate probable future economic benefits. Among other things, the Company can demonstrate the existence of a market for the output of the intangible asset or the intangible asset itself or, if it is to be used internally, the usefulness of the intangible asset;
- e) the availability of adequate technical, financial and other resources to complete the development and to use or sell the intangible asset;
- f) its ability to measure reliably the expenditure attributable to the intangible asset during its development.

Development costs are capitalized as soon as the above criteria are met. Where no internally generated intangible asset can be recognized, development expenditures are expensed in net income in the period in which they are incurred.

After initial recognition, internally generated intangible assets are carried at cost less accumulated amortization and any accumulated impairment losses.

Development costs are engaged for the achievement of a multifunctional transactional platform linked to the sports field.

3.10 Impairment of non-financial assets

For purposes of impairment testing, non-financial assets are grouped at the lowest levels generating largely independent cash inflows (cash-generating units). As a result, some assets are individually tested for impairment while others are tested at the cash-generating unit level. The impairment of exploration and evaluation assets is assessed individually, with each property representing a potential cash-generating unit. All individual assets or cash-generating units are tested for impairment when events or changes in circumstances indicate that their carrying amount may not be recoverable.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.10 Dépréciation des actifs non financiers (suite)

Une perte de valeur égale à l'excédent de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente et de sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans l'état du résultat net et est portée en réduction de l'actif individuel ou répartie au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

3.11 Provisions, passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges, des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et autres passifs similaires, ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un grand nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est déterminée en considérant la catégorie d'obligations comme un tout. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que la Société a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision y afférente.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé à moins qu'il n'ait été repris à l'occasion d'un regroupement d'entreprises.

Les entrées probables d'avantages économiques futurs pour la Société qui ne remplissent pas encore les critères de comptabilisation d'un actif sont traitées comme des actifs éventuels.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. La Société exerce actuellement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Tout paiement pouvant résulter de la restauration des propriétés minières, s'il y a lieu, sera comptabilisé au coût des propriétés minières au moment où il sera possible d'en faire une estimation raisonnable. Aux 31 décembre 2019 et 2018, aucune provision n'est comptabilisée à l'état de la situation financière.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.10 Impairment of non-financial assets (continued)

An impairment loss equal to the excess of the carrying amount of an asset or a cash-generating unit over its recoverable amount is recognized. The recoverable amount of an asset or a cash-generating unit is the greater of its fair value less the cost of its sale and its value in use. To determine the value in use, management estimates the future cash flows from each asset or each cash-generating unit, then determines an appropriate interest rate for the purpose of calculating the present value of these assets cash flow.

An impairment loss is recognized immediately in the statement of net income and is applied against individual assets or allocated pro rata to the assets of the cash-generating unit. All assets are subsequently reassessed to identify any indication that an impairment loss previously recognized may no longer exist. An impairment loss can be reversed if the recoverable amount of an asset or a cash-generating unit exceeds its carrying amount.

3.11 Provisions, contingent liabilities and assets

Provisions are recognized when present legal or constructive obligations as a result of a past event will probably lead to an outflow of economic resources by the Company and amounts can be estimated reliably. Timing or amount of the outflow may still be uncertain. A current obligation arises from the presence of legal or implied obligations resulting from past events, such as litigation, decommissioning, reclamation and other similar liabilities, or onerous contracts.

Provisions are measured at the estimated expenditures required to settle the present obligation, based on the most reliable evidence available at the reporting date, including the risks and uncertainties associated with the present obligation. When there are a large number of similar obligations, the probability that an outflow of resources will be necessary for the extinction of these obligations is determined by considering the category of obligations as a whole. Provisions are discounted when the time value of money is significant.

A reimbursement that the Company is almost certain to receive from a third party in relation to the bond is recognized as a separate asset. However, this asset must not exceed the amount of the related provision.

Provisions are reviewed at each reporting date and adjusted to reflect the best current estimates on that date.

When a possible outflow of resources representing economic benefits resulting from a current obligation is considered to be improbable or of low probability, no liability is recognized unless it has been assumed at the time of a business combination.

Likely inflows of future economic benefits to the Company that do not yet meet the criteria for recognizing an asset are treated as contingent assets.

The Company's operations are governed by governmental environmental protection legislation. Environmental consequences are difficult to identify in terms of amounts, timetable or impact. As at the reporting date, management believes that the Company's operations are generally in compliance with current laws and regulations. Any payment that may result from the restoration of the mining properties, if applicable, will be recorded at the cost of the mining properties when a reasonable estimate can be made. As at December 31, 2019 and 2018, no provision was recorded in the statement of financial position.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.12 Instruments composés

Les composantes des instruments composés émis par la Société sont classées séparément comme passifs financiers et capitaux propres selon la substance de l'entente contractuelle. À la date d'émission, la juste valeur de la composante passif est évaluée en appliquant le taux d'intérêt du marché alors en vigueur pour un instrument non convertible similaire. Ce montant est comptabilisé comme passif au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à son extinction au moment de la conversion ou à la date d'échéance de l'instrument. La composante capitaux propres est déterminée en déduisant le montant de la composante passif de la juste valeur totale de l'instrument composé. Ce montant est comptabilisé dans les capitaux propres, déduction faite de l'incidence fiscale, et n'est pas réévalué par la suite.

Par la nature des activités de la Société, aucune information sur un taux d'intérêt du marché pour un instrument non convertible similaire n'était disponible. À la date d'émission, la juste valeur de la composante capitaux propres est évaluée en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. La composante passif est déterminée en déduisant le montant de la composante capitaux propres de la juste valeur totale de l'instrument composé. La Société inclut dans cette catégorie les débetures convertibles.

3.13 Impôts sur le résultat et impôts différés

La charge d'impôts comptabilisée au résultat net est composée de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal, sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'ils permettront de compenser un bénéfice imposable futur. Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont présentés comme non courants et sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, respectivement.

En vertu de la législation fiscale relative aux dispositions de placements accreditifs, la Société est tenue de renoncer à des déductions pour des dépenses liées aux activités d'exploration, au profit des investisseurs. La Société comptabilise l'impôt différé lié à ces différences temporaires au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

3.14 Capitaux propres

Capital-actions et bons de souscription

Les actions ordinaires et les bons de souscription sont classés aux capitaux propres. Les frais d'émission directement attribuables aux actions et aux bons de souscription sont comptabilisés dans les capitaux propres en réduction du produit d'émission au cours de la période où ces transactions ont eu lieu.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux bons de souscription en fonction de leur juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. Le produit résiduel est attribué aux actions

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.12 Compound instruments

The components of the compound instruments issued by the Company are classified separately as financial liabilities and equity according to the substance of the contractual agreement. At the issuance date, the fair value of the liability component is assessed by applying the market interest rate then in force for a similar non-convertible instrument. This amount is recognized as a liability at amortized cost using the effective interest method until it is extinguished at the time of conversion or on the maturity date of the instrument. The equity component is determined by deducting the amount of the liability component from the total fair value of the compound instrument. This amount is recognized in equity, net of tax incidence, and is not subsequently reassessed.

Due to the nature of the Company's activities, no information on a market interest rate for a similar non-convertible instrument was available. At the issuance date, the fair value of the equity component is measured using the Black & Scholes valuation method. The liability component is determined by deducting the amount of the equity component from the total fair value of the compound instrument. The Company includes convertible debentures in this category.

3.13 Income and deferred taxes

Tax expense recognized in profit or loss comprises the sum of deferred tax and current tax. Deferred income taxes are calculated using the liability method on temporary differences between the carrying amount of assets and liabilities and their tax bases. Deferred tax assets or liabilities are calculated, without discounting, at tax rates that are expected to apply to their respective period of realization, provided they are enacted or substantively enacted by the end of the reporting period.

Deferred tax assets are recognized to the extent that it is probable that they will be able to be utilized against future taxable income. Deferred tax assets or liabilities are classified as non-current, and they are offset only when the Company has the right and intention to set off current tax assets or liabilities from the same taxation authority.

Changes in deferred tax assets or liabilities are recognized as deferred income tax in profit or loss, except where they relate to items that are recognized in other comprehensive loss or directly in equity, in which case the related deferred tax is also recognized in other comprehensive loss or equity, respectively.

Under the provisions of tax legislation relating to flow-through placements, the Company is required to renounce to its rights to tax deductions for expenses related to exploration activities to the benefit of the investors. The Company recognizes the deferred tax linked to these temporary differences when the eligible expenses are incurred.

3.14 Equity

Shares capital and warrants

Common shares and warrants are classified in equity. Issue costs that are directly attributable to the issuance of shares and warrants are recognized in equity as a deduction from the issue proceeds during the period when these transactions occur.

Unit placements

Proceeds from unit placements are allocated between shares and warrants issued using the residual method. Proceeds are charged to warrants based on their fair value determined using the Black & Scholes valuation method. Residual proceeds are allocated to shares.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.14 Capitaux propres (suite)

Financement accréditif

La Société finance certaines de ses dépenses d'exploration par le biais d'émissions d'unités accréditatives constituées d'actions ordinaires, de bons de souscription et la vente d'un droit à des déductions fiscales. La déduction des dépenses d'exploration fait l'objet d'une renonciation au bénéfice des investisseurs conformément aux lois fiscales en vigueur. La différence (le «gain reporté») entre le cours boursier de l'action au moment de l'émission ou à la date de transaction et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisée en tant que passif relatif à l'émission d'actions accréditatives. Le produit de l'émission est imputé aux bons de souscription en fonction de leur juste valeur établie en utilisant la méthode d'évaluation Black & Scholes. Le produit résiduel est attribué aux actions ordinaires. Le gain reporté est renversé aux résultats nets à titre d'impôts différés lorsque les dépenses d'exploration admissibles sont effectuées ou en autres revenus lorsque les obligations ne sont pas respectées. La Société constate un passif d'impôt différé pour les actions accréditatives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport inclut, entre autres, les charges de rémunération liées aux options d'achat d'actions, les montants liés aux annulations et expirations des bons de souscription et des options d'achat d'actions.

3.15 Constatation des revenus

Les revenus d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés en fonction du nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3.16 Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société applique la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions » aux transactions dont le paiement et le règlement sont fondés sur des actions. La Société offre un régime d'options d'achat d'actions en vertu duquel elle peut octroyer à des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers des options d'achat visant l'acquisition d'actions ordinaires de la Société. Ce plan ne comporte pas d'option de règlement en espèces. Lorsqu'un administrateur, dirigeant, membre du personnel ou conseiller est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par celui-ci est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Cette juste valeur est évaluée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation Black & Scholes.

Les paiements fondés sur des actions sont ultimement comptabilisés en résultat ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Chaque tranche d'une attribution dont l'acquisition est échelonnée dans le temps est traitée comme une attribution distincte ayant sa propre date d'acquisition des droits et sa propre juste valeur.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue et de la date de conversion. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.14 Equity (continued)

Flow-through placements

The Company finances some exploration expenditures through the issuance of flow-through shares which can be composed by ordinary shares, warrants and the sale of the right to tax deductions. Under the provisions of tax legislation relating to flow-through shares, the Company is required to renounce tax deductions for expenses related to exploration activities to the benefit of the investors. The difference (the "deferred gain") between the share price at the time of issue or on the transaction date and the amount that investors pay for the shares is recognized as a liability for the issue flow-through shares. The proceeds from the issue are charged to the warrants based on their fair value established using the Black & Scholes valuation method. The residual proceeds are allocated to common shares. The deferred gain is reversed to net income as deferred tax when the eligible exploration expenses are made or as other income when the obligations are not met. The Company recognizes a deferred tax liability for flow-through shares and a deferred tax charge when eligible expenses are incurred.

Contributed surplus

Contributed surplus includes, among other things, charges related to stock options expenses, the amounts related to cancellations and expirations of warrants and stock options.

3.15 Revenue recognition

Interest income is recognized on an accrual basis. They are counted according to the number of days the investment was held during the financial year

3.16 Share-based payment

The Company applies IFRS 2 "Share-based payments" to transactions for which payment and settlement are based on shares. The Company operates equity-settled share-based payment plans for its eligible directors, officers, employees, and consultants. None of the Company's plans feature any option for cash settlement. When a director, officer, staff member or adviser is compensated by means of share-based payments, the fair value of the services rendered by the latter is determined indirectly by reference to the fair value of the equity instruments granted. This fair value is valued on the grant date according to the Black & Scholes valuation model.

All equity-settled share-based payments are ultimately recognized as an expense in profit or loss or capitalized as exploration and evaluation assets, depending on the nature of the payment, with a corresponding credit to contributed surplus, in equity. Each part of an allocation the acquisition of which is spread over time is treated as a separate allocation having its own date of acquisition of rights and its own fair value.

If vesting periods or other vesting conditions apply, the expense is allocated over the vesting year, based on the best available estimate of the number of share options expected to vest. Estimates are subsequently revised if there is any indication that the number of share options expected to vest differs from previous estimates. Any cumulative adjustment prior to vesting is recognized in the current year. No adjustment is made to any expense recognized in prior periods if share options ultimately exercised are different to that estimated on vesting.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.16 Rémunération et paiements fondés sur des actions (suite)

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital-actions. Les charges accumulées liées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont transférées au capital-actions. Lorsque les options d'achat d'actions expirent, le montant afférent est conservé en instruments de surplus d'apport aux capitaux propres.

3.17 Résultats net par action de base et dilué

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en ajustant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

Pour calculer le résultat net dilué par action, une entité doit supposer que les options dilutives ont été exercées. S'il y a lieu, le résultat net est également ajusté du montant net d'impôt des frais financiers relatifs à ces instruments. Le produit supposé de ces instruments doit être considéré comme ayant été perçu lors de l'émission d'actions ordinaires au cours moyen de marché des actions ordinaires pendant l'exercice.

3.18 Information sectorielle

En conformité avec l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la Société doit présenter et divulguer l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par le président et le conseil d'administration dans le but de déterminer la performance de la Société. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur d'exploration et d'évaluation. Toutes les activités de la Société sont exercées au Canada.

3.19 Convention d'options sur propriétés minières

Les options sur des intérêts dans des propriétés minières acquises par la Société sont comptabilisées à la valeur de la considération monétaire déboursée, y compris tout autre avantage économique cédé, mais excluant l'engagement de dépenses futures. Puisque l'engagement des dépenses futures ne répond pas à la définition d'un passif, il n'est pas comptabilisé. Les dépenses sont comptabilisées uniquement lorsqu'elles sont engagées par la Société.

Lorsque la Société cède des intérêts dans ses propriétés minières, elle utilise la valeur comptable de la propriété précédant la vente de l'option comme valeur comptable de la portion de la propriété, et crédite toute considération monétaire reçue ainsi que la juste valeur d'autres actifs financiers à l'encontre de la valeur comptable de cette propriété. Tout excédent est comptabilisé comme un gain au résultat net.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux IFRS, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les éléments dont les résultats réels pourraient différer de ces estimations de manière importante sont décrits ci-après.

3. SUMMARY OF ACCOUNTING POLICIES (continued)

3.16 Share-based payment (continued)

When a stock option is exercised, the proceeds received less directly attributable transaction costs are credited to share capital. The accumulated charges related to stock options recognized in the contribution surplus are transferred to share capital. When the stock options expire, the related amount is kept as surplus equity contribution instruments.

3.17 Basic and diluted net loss per share

Basic loss per share is calculated by dividing the loss attributable to ordinary shareholders by the weighted average number of ordinary shares outstanding during the years presented. The diluted loss per share is calculated by adjusting the loss attributable to the ordinary shareholders of the Company and the weighted outstanding average number of ordinary shares, by all the potentially dilutive. For the purpose of this calculation, dilutive potential ordinary shares are deemed to have been converted into ordinary shares at the average market price at the beginning of the year or, if later, at the date of issue of the potential ordinary shares.

To calculate diluted earnings per share, an entity must assume that the dilutive options have been exercised. If necessary, net profit is also adjusted for the interest expense, net of tax, relating to these instruments. The assumed proceeds from these instruments should be considered to have been received upon the issuance of common shares at the average market price of common shares during the year.

3.18 Segment reporting

In accordance with IFRS 8, *Operating Sectors*, the Company must present and disclose segmental information according to the information regularly reviewed by the Chairman and the Board of Directors in order to determine the performance of the Company. The Company has determined that there is only one operating segment, the exploration and evaluation segment. All of the Company's activities are carried out in Canada.

3.19 Mining Properties Option Agreement

Options on interests in mining properties acquired by the Company are recorded at the value of the monetary consideration disbursed, including any other economic benefit transferred, but excluding the commitment of future expenses. Since the commitment to future expenses does not meet the definition of a liability, it is not recognized. Expenses are recognized only when incurred by the Company.

When the Company sells interests in its mining properties, it uses the book value of the property preceding the sale of the option as the book value of the portion of the property, and credits any monetary consideration received as well as the fair value of other financial assets against the carrying value of this property. Any excess is recognized as a gain in profit or loss.

4. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS

When preparing the financial statements in accordance with IFRS, management undertakes a number of judgments, estimates and assumptions about recognition and measurement of assets, liabilities, income and expenses. The actual results are likely to differ from the judgments, estimates and assumptions made by management, and will seldom equal the estimated results. These estimates are reviewed periodically and adjustments are made as needed to the results of the period in which they become known. Items whose actual results could differ materially from these estimates are described below.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Actifs d'exploration et d'évaluation

Indication de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur et valeur recouvrable

La détermination des indicateurs de perte de valeur et de reprise d'une perte de valeur ainsi que l'établissement de la valeur recouvrable dans le cas où un test de dépréciation doit être effectué impliquent le jugement. S'il y a une indication de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie, une estimation de la valeur recouvrable est effectuée et la perte de valeur ou la reprise de perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est déterminée comme étant la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente et de la valeur d'utilité.

La direction détermine pour chaque propriété si des faits et circonstances pourraient être indicateurs de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur. Ces faits et circonstances qu'elle considère incluent mais ne se limitent pas à ce qui suit :

- a) La période pendant laquelle l'entité a le droit d'explorer dans une zone spécifique a expiré ou expirera dans un proche avenir, et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- b) D'importantes dépenses d'exploration et d'évaluation ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget, ni planifiées;
- c) L'exploration et l'évaluation de ressources minérales dans la zone spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et l'entité a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique;
- d) Des données suffisantes existent à l'effet que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans une zone spécifique se poursuive, la valeur comptable de l'actif d'exploration et d'évaluation ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité suite au développement réussi ou à la vente.

Lorsqu'il est déterminé qu'un indicateur de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur existe, la direction doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et pour se faire, la direction pose des hypothèses qui se rapportent à des événements et des circonstances futurs. Les hypothèses sont basées sur le programme d'exploration et d'évaluation de la Société qui considère notamment si les résultats des travaux d'exploration justifient des investissements additionnels, si les intérêts de la Société dans les droits miniers ont été confirmés, si la Société a la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en valeur et la production rentable future et si la cession des propriétés s'effectuera à un montant supérieur à la valeur comptable. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements significatifs aux actifs de la Société au cours du prochain exercice.

Juste valeur

Tous les instruments financiers doivent être comptabilisés à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Ces instruments sont ensuite évalués au coût après amortissement ou à la juste valeur selon leur classement.

La mesure de la juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Cette mesure est effectuée à un moment précis et peut être modifiée au cours d'exercices futurs en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs.

4. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

Exploration and evaluation assets

Indication of impairment loss or a reversal of an impairment loss and recoverable amount

Determining if there are any facts and circumstances indicating impairment loss or reversal of impairment losses is a subjective process involving judgment and a number of estimates and assumptions in many cases. When an indication of impairment loss or a reversal of an impairment loss exists, the recoverable amount of the individual asset or the cash-generating unit must be estimated. An impairment loss or reversal of impairment loss is recognized to the extent that the carrying amount of the asset exceeds its recoverable amount. The recoverable amount of an asset is determined to be the higher of the fair value less costs to sell and the value in use.

Management determines for each property whether the facts and circumstances could be indicative of impairment or reversal of impairment. These facts and circumstances which it considers include but are not limited to the following:

- a) The period for which the entity has the right to explore in a specific area has expired or will expire in the near future, and it is not expected to be renewed;
- b) Substantive expenditure on further exploration for and evaluation of mineral resources in the specific area is neither budgeted nor planned;
- c) Exploration for and evaluation of mineral resources in the specific area have not led to the discovery of commercially viable quantities of mineral resources and the entity has decided to discontinue such activities in the specific area;
- d) Sufficient data exist to indicate that, although a development in the specific area is likely to proceed, the carrying amount of the exploration and evaluation asset is unlikely to be recovered in full from successful development or by sale.

When it is determined that an indicator of impairment or reversal of impairment exists, management must assess the recoverable amount of the asset or the cash-generating unit and to do so, management assumptions that relate to future events and circumstances. The assumptions are based on the Company's exploration and evaluation program, which considers in particular whether the results of the exploration work justify additional investments, whether the Company's interests in mining rights have been confirmed, whether the Company has the capacity to obtain the financing necessary to complete development and profitable production in the future and if the sale of the properties will be carried out at an amount greater than the book value. Actual results may differ and give rise to significant adjustments to the assets of the Company during the next financial year.

Fair value

All financial instruments are required to be recognized at fair value on initial recognition. Subsequent measurement of these instruments is at amortized cost or at fair value depending on their classification.

Fair value is the amount of consideration that would be agreed upon in an arm's-length transaction, between knowledgeable, willing parties who are under no compulsion to act. This is a point-in-time measurement that may be changed in subsequent reporting periods due to market conditions or other factors.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur est établie au moyen des cours sur le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a immédiatement accès. S'il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est établie selon des modèles d'évaluation internes ou externes, notamment des modèles de flux de trésorerie actualisés. La juste valeur établie selon ces modèles d'évaluation nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées si disponibles. Sinon, la Société utilise la meilleure estimation possible. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments. La note 19 explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées.

Durée de vie des immobilisations corporelles

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique.

Charge d'impôt

Les impôts et risques fiscaux reconnus dans les états financiers reflètent la meilleure estimation de la situation par la direction de la Société sur la base des faits connus à la date de l'état de la situation financière. Lorsque la Société anticipe un montant d'impôt à déboursier dans le futur en fonction de ses estimations, un passif est comptabilisé. La différence entre le montant anticipé et la taxation finale a alors un impact sur les impôts courants et différés au moment où la Société prend connaissance de cet écart.

De même, lorsque la Société encourt des pertes qui ne peuvent être associées à des profits courants ou passés, elle évalue la probabilité de dégager des revenus imposables dans le futur en fonction de ses prévisions budgétaires. Ces prévisions sont ajustées pour tenir compte de certains revenus et dépenses non imposables et de la réglementation spécifique à l'utilisation de crédit ou de pertes d'impôt non utilisés. Lorsque les prévisions démontrent que les bénéfiques imposables futurs seront suffisants pour que les différences temporelles puissent être déductibles, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles.

Débtures convertibles, bons de souscription et rémunération et paiements fondés sur des actions

Pour estimer la valeur des débtures convertibles, des bons de souscription émis lors d'opérations de financement par capital-actions ainsi que les charges liées à la rémunération et paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions, la durée de vie probable et la période d'exercice des débtures convertibles, des bons de souscription et des options d'achat d'actions octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle Black & Scholes. Toutefois, la volatilité future, la durée de vie probable et la période d'exercice demeurent incertaines et le modèle comporte des limites.

Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de réaliser sa stratégie par le financement de ses besoins futurs en fonds de roulement implique de porter des jugements. De plus amples informations au sujet de la continuité de l'exploitation sont présentées à la note 2.

4. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

Fair value (continued)

Fair value of a financial instrument is determined by reference to quoted prices in the most advantageous active market to which the Company has immediate access. In the absence of an active market, fair value is determined on the basis of internal or external valuation models, including discounted cash flow models. Fair value determined using these valuation models, requires the use of assumptions concerning the amount and timing of estimated future cash flows, as well as the number of variables. In determining these assumptions, external readily observable market inputs are considered, as applicable, otherwise the Company uses the best possible estimate. Since they are based on estimates, fair values may not be realized in the context of an actual sale or immediate settlement of these instruments. Note 19 explains these calculation bases and the estimates used in more detail.

Lifetime of fixed assets

The useful lives, the residual values and the depreciation method are reviewed each year taking into account the nature of the assets, the intended use and technological developments.

Income tax expense

Income taxes and tax exposures recognized in the financial statements reflect management's best estimate of the outcome based on the facts known at the reporting date. When the Company anticipates a future income tax payment based on its estimates for past events, it recognizes a liability. The difference between the expected amount and the final tax outcome has an impact on current and deferred taxes when the Company becomes aware of this difference.

In addition, when the Company incurs losses that cannot be associated with current or past profit or loss, it assesses the probability of taxable profits being available in the future based on its budget forecasts. These forecasts are adjusted to take account of certain non-taxable income and expenses and specific rules on the use of unused tax credits and losses. When the forecasts indicate that sufficient future taxable income will be available to deduct the temporary differences, a deferred tax asset is recognized for all deductible temporary differences.

Convertible debentures, warrants and compensation and share-based payments

The estimation of convertible debentures, warrants and compensation and share-based payments costs requires the selection of an appropriate valuation model and consideration as to the inputs necessary for the valuation model chosen. The Company has made estimates as to the volatility of its own shares, the probable life of convertible debentures, warrants and compensation and share-based payments granted, and the time of exercise of those. The model used by the Company is the Black-Scholes valuation model. However, future volatility, probable life and exercise period remain uncertain and the model has limits.

Going concern

Evaluating the ability of the Company to carry out its strategy by financing its future working capital needs involves making judgments. More information on going concern is presented in Note 2.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Provisions et passifs éventuels

Le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, les conseils juridiques obtenus, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations. Au 31 mars 2020, les éventualités de la Société concernant les impacts environnementaux et les actions accréditives sont présentées à la note 20.

Crédits d'impôt et de droits remboursables

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et des crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>31 mars / March 31, 2020</u>
	\$
Fonds en banque	2 248 626

Au 31 mars 2020, une somme de 205 987 \$ (205 720 \$ au 31 décembre 2019) est détenue dans un compte d'épargne portant intérêts à des taux variables en fonction du taux de base.

6. PLACEMENTS

	<u>31 mars / March 31, 2020</u>	
	Coût / Cost	Juste valeur/ Fair value
	\$	\$
Certificat de placement garanti portant intérêts au taux de 2,35 % l'an, échéant le 17 décembre 2020.	1 000 000	1 000 000
Certificat de placement garanti portant intérêts au taux de 2,1 % l'an (1,8 % en 2018), échéant le 31 mars 2020.	-	-
Certificat de placement garanti portant intérêts au taux de 2,3 % l'an, échéant le 8 avril 2020.	1 000 000	1 000 000
50 000 actions ordinaires de la société publique Ressources Vantex Ltée. Aux 31 décembre 2019 et 2018, la Société détenait 1,5 % des actions de Ressources Vantex Ltée.	62 500	6 500
100 000 actions ordinaires de la société publique Corporation Tomagold. Au 31 décembre 2019 et 2018, la Société détenait moins de 1 % des actions de Corporation Tomagold.	5 000	2 000
	<u>2 067 500</u>	<u>2 008 500</u>

4. JUDGMENTS, ESTIMATES AND ASSUMPTIONS (continued)

Provisions and contingent liabilities

Judgments are made as to whether a past event has led to a liability that should be recognized in the financial statements or disclosed as a contingent liability. Quantifying such liabilities involves judgments and estimates. These judgments are based on a number of factors including the nature of the claims or dispute, the legal process and potential amount payable, legal advice received, previous experience and the probability of a loss being realized. Several of these factors are sources of estimation uncertainty. As at March 31, 2020, the contingencies of the Company regarding environmental impacts and flow-through shares are presented in Note 20.

Tax credits receivable and refundable rights

The calculation of refundable tax credits on qualified exploration expenditures incurred and refundable credits on duties and investment tax credits involves a certain degree of estimation and judgment in respect of which items whose tax treatment cannot be finally determined until a notice of assessment has been issued by the relevant taxation authority and payment has been received.

5. CASH AND CASH EQUIVALENTS

	<u>31 décembre / December 31, 2019</u>	
	\$	
Cash in bank	1 567 113	

As at March 31, 2020, a \$ 205,987 (\$ 205,720 as at December 31, 2019) is held in a savings account bearing interest at variable rates based on the base rate.

6. INVESTMENTS

	<u>31 décembre / December 31, 2019</u>		
	Coût / Cost	Juste valeur/ Fair value	
	\$	\$	
Guaranteed investment certificate, bearing interest at an annual rate of 2.35 %, expiring on December 17, 2020.	1 000 000	1 000 000	
Guaranteed investment certificate, bearing interest at an annual rate of 2.1% (1.8% in 2018), expiring in March 2020.	2 000 000	2 000 000	
Guaranteed investment certificate, bearing interest at an annual rate of 2.3%, expiring on April 8, 2020..	-	-	
50,000 common shares of public company Vantex Resources Ltd. As at December 31, 2019 and 2018, the Company held 1.5% of Vantex Resources Ltd's issued shares.	62 500	7 000	
100,000 common shares of public company Tomagold Corporation. As at December 31, 2019, the Company held less than 1% of Tomagold Corporation's issued shares.	5 000	3 500	
	<u>3 067 500</u>	<u>3 010 500</u>	

Ressources minières Vanstar Inc.
Notes complémentaires
Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mars 2020 et 2019
(En dollars canadiens)
Vanstar Mining Resources Inc.
Notes to financial statements
For the three-month periods ended March 31, 2020 et 2019
(In Canadian dollars)
7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

La valeur comptable peut être détaillée comme suit :

	Solde au 1 ^{er} janvier / Balance as at January 1, 2020	Acquisitions / Additions	Cession / Disposal	Solde au 31 mars / Balance as at March 31, 2020
	\$	\$		\$
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Nelligan (a) (b) (c)				
Droits miniers / Mining rights	83 497	-	-	83 497
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	137 357	-	-	137 357
	<u>220 854</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>220 854</u>
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Félix (d)				
Droits miniers / Mining rights	6 382	-	-	6 382
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	-	-	-
	<u>6 382</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 382</u>
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Plume (e)				
Droits miniers / Mining rights	2 284	-	-	2 284
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	-	-	-
	<u>2 284</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 284</u>
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Amanda (f)				
Droits miniers / Mining rights	-	279 297	-	279 297
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	44 177	-	44 177
	<u>-</u>	<u>323 474</u>	<u>-</u>	<u>323 471</u>
Sommaire / Summary				
Droits miniers / Mining rights	92 163	279 297	-	371 460
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	137 357	44 177	-	181 534
	<u>229 520</u>	<u>323 474</u>	<u>-</u>	<u>552 994</u>

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS

The carrying amount can be analyzed as follows:

	Solde au 1 ^{er} janvier / Balance as at January 1, 2020	Acquisitions / Additions	Cession / Disposal	Solde au 31 mars / Balance as at March 31, 2020
	\$	\$		\$
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Nelligan (a) (b) (c)				
Droits miniers / Mining rights	83 497	-	-	83 497
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	137 357	-	-	137 357
	<u>220 854</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>220 854</u>
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Félix (d)				
Droits miniers / Mining rights	6 382	-	-	6 382
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	-	-	-
	<u>6 382</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 382</u>
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Plume (e)				
Droits miniers / Mining rights	2 284	-	-	2 284
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	-	-	-
	<u>2 284</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 284</u>
Québec / Quebec				
Propriété / Property – Amanda (f)				
Droits miniers / Mining rights	-	279 297	-	279 297
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	44 177	-	44 177
	<u>-</u>	<u>323 474</u>	<u>-</u>	<u>323 471</u>
Sommaire / Summary				
Droits miniers / Mining rights	92 163	279 297	-	371 460
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	137 357	44 177	-	181 534
	<u>229 520</u>	<u>323 474</u>	<u>-</u>	<u>552 994</u>

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

La valeur comptable peut être détaillée comme suit :

	Solde au 1 ^{er} janvier / Balance as at January 1, 2019 \$	Acquisitions / Additions \$	Crédits miniers / Mining credits \$	Cession / Disposal	Solde au 31 décembre / Balance as at December 31, 2019 \$
Québec / Quebec					
Propriété / Property – Nelligan (a) (b) (c)					
Droits miniers / Mining rights	163 655	-	-	(80 158)	83 497
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	271 183	-	(1 965)	(131 862)	137 356
	<u>434 838</u>	<u>-</u>	<u>(1 965)</u>	<u>(212 020)</u>	<u>220 853</u>
Québec / Quebec					
Propriété / Property – Félix (d)					
Droits miniers / Mining rights	-	6 382	-	-	6 382
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>6 382</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>6 382</u>
Québec / Quebec					
Propriété / Property – Plume (e)					
Droits miniers / Mining rights	-	2 284	-	-	2 284
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	-	-	-	-	-
	<u>-</u>	<u>2 284</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 284</u>
Sommaire / Summary					
Droits miniers / Mining rights	163 655	8 666	-	(80 158)	92 163
Frais d'exploration et d'évaluation / Exploration and evaluation expenses	271 183	-	(1 965)	(131 862)	137 356
	<u>434 838</u>	<u>8 666</u>	<u>(1 965)</u>	<u>(212 020)</u>	<u>229 519</u>

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS (continued)

The carrying amount can be analyzed as follows:

7. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

a) Propriété Nelligan

Le projet Nelligan, situé près de Chapais en Abitibi, est constitué de 158 cellules (superficie d'environ 8 216 hectares).

En février 2017, la Société a signé une entente avec les prospecteurs originaux afin de racheter leur redevance de 2% NSR en contrepartie de l'émission en leur faveur de 1 200 000 d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 72 000 \$ et d'un paiement de 75 000 \$. En mai 2017, ladite entente a été modifiée de sorte que le versement au comptant de 75 000 \$ a été remplacé par l'émission de deux débetures convertibles de 37 500 \$ d'un terme de 36 mois, portant intérêts au taux de 10 % l'an. En avril 2019, les détenteurs des débetures convertibles ont demandé la conversion de celles-ci en actions. La Société a alors procédé à l'émission de 340 908 actions ordinaires, à un prix unitaire de 0,22 \$, pour une valeur de 75 000 \$.

Le 22 février 2018, l'entente d'amodiation de novembre 2014 permettant à Corporation lamgold d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan fut amendée. Les propriétés Émile et Miron furent alors incorporées au projet Nelligan. Suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, la participation de Corporation lamgold dans le projet fut majorée à 51 %. Au cours de l'année 2019, un intérêt additionnel de 24 % a été acquis par Corporation lamgold en contrepartie de paiements de 400 000 \$ en février 2019 et de 2 350 000 \$ en décembre 2019, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources en octobre 2019. Tel que prévu à l'entente, la redevance de 2 % NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017 fut réduite de 50 % par Vanstar.

Par ailleurs, Corporation lamgold pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5 % suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20 %. Cet intérêt de 20 % pourrait toutefois être racheté par Corporation lamgold si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par une évaluation indépendante. Si cette option était appliquée, Vanstar conserverait alors une redevance de 1,5 % NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa redevance supplémentaire de 1 % NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

b) Propriété Émile

Suite à l'entente de février 2018 avec Corporation lamgold, la propriété Émile a été incorporée à la propriété Nelligan.

c) Propriété Miron

Suite à l'entente de février 2018 avec Corporation lamgold, la propriété Miron a été incorporée à la propriété Nelligan.

d) Propriété Félix

La propriété, composée de 38 titres miniers, a été acquise en décembre 2019 par désignation sur carte. Elle est située dans le secteur de Normétal, en Abitibi.

e) Propriété Plume

La propriété, composée de 35 titres miniers, a été acquise en décembre 2019 par désignation sur carte. Elle est située dans la région de la municipalité de Chapais, dans le Nord Québécois.

f) Propriété Amanda

En février 2020, la Société a complété l'acquisition de 138 titres miniers (propriété Amanda), en contrepartie de paiements totalisant 60 000 \$ et de l'émission d'un total de 470 000 actions ordinaires à un prix d'émission de 0,43 \$ par action, pour une valeur de 202 100 \$.

7. EXPLORATION AND EVALUATION ASSETS (continued)

a) Nelligan Property

The Nelligan project, located near Chapais in Abitibi, consists of 158 cells (approximately 8,216 hectares in area).

In February 2017, the Company signed an agreement with the original prospectors to redeem their 2% NSR royalty in exchange for the issuance of 1,200,000 common shares of the Company valued at \$ 72,000 and a payment of \$ 75,000. In May 2017, the agreement was amended so that the cash payment of \$ 75,000 was replaced by the issuance of two convertible debentures of \$ 37,500 with a 36 months-term, bearing interest at annual rate of 10%. Those debentures were converted into 340,908 common shares of the Company in April 2019 at a unit price of \$ 0.22, for a \$ 75,000 value.

On February 22, 2018, the farm-out agreement of November 2014 allowing lamgold Corporation (IMG) to acquire up to 80% of the Nelligan property was amended. The Émile and Miron properties were then incorporated into the Nelligan project. Thus, following payments of \$ 2,150,000 in February 2018, lamgold Corporation's participation in the project was increased to 51%. During the year 2019, an additional 24% interest was acquired by IMG following a \$ 400,000 payment in February 2019 and \$ 2,350,000 in December 2019, as well as the delivery of a resource report in October 2019. Following these payments, 50% of the 2% NSR royalty on certain claims of the Nelligan property acquired from the original prospectors in February 2017, was cancelled by Vanstar.

Furthermore, lamgold Corporation will be able to obtain an additional 5% interest following the delivery of a feasibility study. Vanstar would then retain an undivided (non-contributory) interest of 20%. This 20 % interest could, however, be redeemed by lamgold Corporation if desired, in return for the value established by two independent appraisals. If this option were applied, Vanstar would then retain a 1.5% NSR royalty over the entire Nelligan project and retain its additional 1% NSR royalty that it also holds on the original cells.

b) Émile Property

Following the February 2018 agreement with lamgold Corporation, the Émile property was incorporated into the Nelligan property.

c) Miron Property

Following the February 2018 agreement with lamgold Corporation, the Miron property was incorporated into the Nelligan property.

d) Felix Property

The property of 38 mining titles, was acquired in December 2019 by designation on a map. It is located in the Normetal sector, in Abitibi.

e) Plume Property

The property of 35 mining titles, was acquired in December 2019 by designation on a card. It is located in the region of the municipality of Chapais, in northern Quebec.

f) Amanda Property

In February 2020, an agreement was concluded with prospectors, pursuant to which the Company has acquired a 100% interest in a block of 138 mineral claims that are part of the Amanda project, in consideration of payments totalling \$ 60,000 and the issuance of 470,000 common shares at issue price of \$ 0.43, valued at \$ 202,100.

8. CAPITAL ACTIONS

Autorisé : Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale

	31 mars / March 31, 2020	
	Nombre d'actions / Number of shares	Montant / Amount \$
Solde au début de la période	49 188 328	4 177 271
Actions émises :		
Conversion des débetures convertibles	-	-
Acquisition de propriétés minières	470 000	202 100
Exercice de bons de souscription	100 000	10 000
Exercice d'options d'achat d'actions	830 000	171 500
Solde à la fin de la période	<u>50 588 238</u>	<u>4 560 871</u>

En février 2020, la Société a complété l'acquisition de 40 titres miniers (propriété Amanda), en contrepartie de paiements totalisant 60 000 \$ et de l'émission d'un total de 470 000 actions ordinaires à un prix de 0,43 \$ par action, pour une valeur totale de 202 100 \$.

Durant la période de trois terminée le 31 mars 2020, un total de 100 000 bons de souscription ont été exercés (2 332 000 en 2019), représentant un encaissement total de 10 000 \$ (233 200 \$ en 2019).

Durant la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, un total de 830 000 options d'achat d'actions ont été exercées (3 361 000 en 2019), représentant un encaissement total de 140 600 \$ (272 990 \$ en 2019). La juste valeur de 30 900 \$ (175 492 \$ en 2019) attribuée à ces options d'achat a été ajoutée au capital-actions.

9. BONS DE SOUSCRIPTION

Bons de souscription émis aux actionnaires

Le tableau suivant présente les changements dans les bons de souscription émis aux actionnaires :

	31 mars / March 31, 2020	
	Nombre de bons de souscription / Number of warrants	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price \$
Solde au début de la période	100 000	0,10
Exercés	(100 000)	0,10
Solde à la fin de la période	<u>-</u>	

Durant la période de trois terminée le 31 mars 2020, un total de 100 000 bons de souscription ont été exercés (2 332 000 en 2019), représentant un encaissement total de 10 000 \$ (233 200 \$ en 2019).

8. SHARE CAPITAL

Authorized: unlimited number of voting and participating common shares, without nominal value

	31 décembre / December 31, 2019		
	Nombre d'actions / Number of shares	Montant / Amount \$	
Solde au début de la période	43 154 420	3 284 930	Balance, beginning of the period
Actions émises :			Shares issued :
Conversion des débetures convertibles	340 908	75 000	Conversion of convertible débetures
Acquisition de propriétés minières	-	-	Acquisition of mining properties
Exercice de bons de souscription	2 332 000	334 859	Warrants exercised souscription
Exercice d'options d'achat d'actions	3 361 000	482 482	Stock options exercised
Solde à la fin de la période	<u>49 188 328</u>	<u>4 177 271</u>	Balance, end of period

In February 2020, the Company concluded the acquisition of 40 mineral claims (Amanda property), in consideration of payments totalling \$ 60,000 and the issuance of 470 000 common shares at \$ 0.43 per share valued at \$ 202,100.

During the three-month period ended March 31, 2020, a total of 100,000 warrants were exercised (2,332,000 in 2019), representing a total receipt of \$ 10,000 (\$ 233,000 in 2019).

During the three-month period ended March 31, 2020, a total of 830,000 stock options were exercised (3,361,000 in 2019) representing a total receipt of \$ 140,600 (\$ 272,990 in 2019). The fair value of \$ 30,900 (\$ 175,492 in 2019) allocated to these stock options has been added to the share capital.

9. WARRANTS

Warrants issued to shareholders

The following table shows the changes in the warrants issued to shareholders:

	31 décembre / December 31, 2019		
	Nombre de bons de souscription / Number of warrants	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price \$	
Solde au début de la période	2 350 000	0,10	Balance, beginning of period
Exercés	(2 250 000)	0,10	Exercised
Solde à la fin de la période	<u>100 000</u>	0,10	Balance, end of period

During the three-month period ended March 31, 2020, a total of 100,000 warrants were exercised (2,332,000 in 2019), representing a total receipt of \$ 10,000 (\$ 233,000 in 2019).

10. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

	31 mars / March 31, 2020
	\$
Honoraires de gestion versés à des dirigeants	40 000
Salaires versés à des dirigeants	50 937
	<u>90 937</u>

Les services rendus par les dirigeants à la Société sont rémunérés sous forme d'honoraires ou de salaires. Aucune dépense relative à des avantages du personnel n'est encourue par la Société au titre de régime de retraite ou d'assurances collectives.

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel les membres du conseil d'administration peuvent attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants d'acquérir des actions ordinaires de la Société. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par les membres du conseil d'administration. Le nombre global maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises au moment de la levée de toutes les options en circulation qui ont été octroyées mais n'ont pas encore été levées aux termes du Régime ne doit pas, au total, dépasser 20 % des actions ordinaires émises. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises est de 9 552 665 actions.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur d'une même personne ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour la levée d'options en faveur de consultants et de personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs ne doit pas représenter, au cours d'une période de 12 mois, plus de 2 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société, ce nombre étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Le prix d'achat des actions ordinaires, à la levée de chaque option accordée en vertu du régime, sera le prix fixé pour cette option par le conseil d'administration ou par le comité au moment de l'octroi de chaque option, mais ce prix ne pourra être inférieur au « cours escompté ». « Cours escompté » s'entend du cours observé au moment de l'octroi des options moins une décote variant de 10 % à 25 %. Le cours observé au moment de l'octroi s'entend du cours des actions à la cote de la Bourse de croissance TSX à la clôture la veille de l'octroi. S'il n'y a pas eu d'opérations la veille, le cours de clôture est remplacé par la moyenne entre le cours acheteur et le cours vendeur.

Les options d'achat d'actions peuvent être exercées en tout temps et expirent 180 jours après la date de départ du détenteur dans le cas des administrateurs, dirigeants et employés, et 30 jours pour les consultants.

10. EMPLOYEES REMUNERATION

	31 mars / March 31, 2019	
	\$	
	22 500	Management fees paid to officers
	21 888	Salaries paid to officers
	<u>44 388</u>	

The services provided by the officers to the Company are paid as fees or salaries. No expenses related to employee benefits is incurred by the Company under a pension plan or group insurance.

11. SHARE-BASED PAYMENTS

The shareholders of the Company have approved a stock option plan (the "Plan") under which members of the Board of Directors may award stock options allowing its administrators, officers, employees and consultants to acquire common shares of the Company. The conditions and the exercise price of each stock option are determined by the members of the Board of Directors. The maximum aggregate number of common shares that may be issued upon the exercise of all outstanding options that have been granted but have not yet been exercised under the Plan may not, in total, exceed 20% of the common shares issued. The maximum number of common shares that can be issued is 9,552,665.

The total number of common shares reserved for the exercise of stock options in favor of the same person shall not exceed, in a 12-month period, more than 5% of the issued and outstanding common shares of the Company, calculated on the granted date.

The total number of common shares reserved for the exercise of stock options in favor of consultants and persons who provide investor relations services shall not exceed, in a 12-month period, more than 2% of issued and outstanding common shares of the Company, calculated on the granted date.

The purchase price of the common shares, upon the exercise of each option granted under the Plan, will be the price determined for that option by the Board of directors or by the Committee at the time of each option granted, but that price may not be less than the "expected price". "Expected price" means the market price at the time of each option granted less a discount varying from 10% to 25%. The market price observed at the time of the grant is the closing price of the shares on the TSX Venture Exchange on the day before the grant. If there were no transactions on the previous day, the closing price is replaced by the average between the bid and ask prices.

Stock options may be exercised at any time and expire 180 days after the departure date of the holder in the case of directors and officers, and 30 days for consultants.

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume les changements dans les options d'achat d'actions :

	31 mars / March 31, 2020	
	Nombre de bons de souscription / Number of warrants	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price
		\$
Solde au début de la période	5 780 000	0,19
Octroyés	1 050 000	0,50
Exercés	(830 000)	0,17
Expirés	-	-
Solde à la fin de la période	<u>6 000 000</u>	<u>0,24</u>

En février 2020, la Société a octroyé 800 000 options d'achat d'actions à des administrateurs avec un prix d'exercice de 0,50 \$, valides pour cinq ans.

En février 2020, la Société a signé un accord de services de relations avec les investisseurs avec une société de conseil. L'entente est d'une durée de trois mois et d'un paiement mensuel de 6 000 \$. De plus, 250 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à cette société, expirant un an après la date d'octroi, à un prix d'exercice de 0,50 \$.

Durant la période de trois mois terminée le 31 mars 2020, un total de 830 000 options d'achat d'actions ont été exercées (3 361 000 en 2019), représentant un encaissement total de 140 600 \$ (272 990 \$ en 2019). La juste valeur de 30 900 \$ (175 492 \$ en 2019) attribuée à ces options d'achat a été ajoutée au capital-actions.

La juste valeur des options octroyées a été estimée selon la méthode Black & Scholes d'évaluation basée sur les hypothèses suivantes :

	2020
Prix de l'action à la date d'attribution	0,47 \$
Prix d'exercice	0,50 \$ et 1,12 \$
Taux d'intérêt sans risque	1,35 %
Volatilité prévue	90 %
Taux de rendement des actions	Néant / Nil
Durée de vie prévue	4 années / 4 years

La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique de l'action ordinaire de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant au minimum, à la durée de vie prévue des options d'achat d'actions. En calculant la volatilité historique, la direction peut ne pas tenir compte d'une période de temps identifiable pour laquelle elle considère que le prix de l'action était extraordinairement volatile suite à un événement spécifique qui n'est pas prévu se répéter au cours de la durée de vie prévue de l'option d'achat d'actions. De plus, si le prix de l'action de la Société était extrêmement volatile pour une période de temps identifiable, par exemple à la suite d'une baisse générale des marchés, la direction peut mettre une emphase moindre sur la volatilité au cours de cette période.

11. SHARE-BASED PAYMENTS (continued)

The following table summarizes the changes in stock options:

	31 décembre / December 31, 2019		
	Nombre de bons de souscription / Number of warrants	Prix d'exercice moyen pondéré / Weighted average exercise price	
		\$	
	6 461 000	0,09	Balance, beginning of period
	2 880 000	0,29	Granted
	(3 361 000)	0,09	Exercised
	(200 000)	0,12	Expired
	<u>5 780 000</u>	<u>0,19</u>	Balance, end of period

In February 2020, a total of 800,000 stock options were granted to two directors at an exercise price of \$ 0.50, expiring five years from the granting date.

In February 2020, the Company signed an investor relations services agreement with a consulting firm. The agreement is for three months and a \$ 6,000 of monthly fees payment. In addition, 250,000 stock options were granted to this firm, expiring one year from the granting date, at an exercise price of \$0.50.

During the three-month period ended March 31, 2020, a total of 830,000 stock options were exercised (3,361,000 in 2019) representing a total receipt of \$ 140,600 (\$ 272,990 in 2019). The fair value of \$ 30,900 (\$ 175,492 in 2019) allocated to these stock options has been added to the share capital.

The fair value of the options granted during the period ended December 31, 2019 was estimated using the Black & Scholes pricing model using the following assumptions:

	2019	
	0,17 \$	Share price at grant date
	0,17 \$ et 0,235 \$	Exercise price
	1,47 %	Risk-free interest rate
	92 %	Expected volatility
	Néant / Nil	Share rate of return
	1 année / 1 year	Expected term

The expected volatility was determined by calculating the historical volatility of the Company's common share price back from the date of the grant and for a period corresponding to the expected life of the options granted. When computing historical volatility, management may disregard an identifiable period of time in which it considers that the share price was extraordinarily volatile because of a specific event that is not expected to recur during the expected life of the option granted. In addition, if the Company's share price was extremely volatile for an identifiable period of time, for example following a general market downturn, management may place less emphasis on volatility during this period.

11. RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS (suite)

Le tableau ci-après résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation au 31 mars 2020.

11. SHARE-BASED PAYMENTS (continued)

The following table summarizes information on stock options outstanding as at March 31, 2020:

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription / Number of warrants	Prix d'exercice / Exercice price	Expiration Date
		\$	
14/04/2020	400 000	0,10	14/04/2020
21/10/2020	200 000	0,05	21/10/2020
22/01/2021	400 000	0,055	22/01/2021
26/01/2021	75 000	0,07	26/01/2021
28/04/2021	150 000	0,06	28/04/2021
26/01/2022	200 000	0,06	26/01/2022
06/03/2022	225 000	0,12	06/03/2022
15/11/2022	150 000	0,08	15/11/2022
23/05/2023	200 000	0,08	23/05/2023
02/08/2023	200 000	0,12	02/08/2023
21/08/2023	400 000	0,12	21/08/2023
24/09/2024	470 000	0,22	24/09/2024
02/12/2024	300 000	0,275	02/12/2024
10/12/2024	1 580 000	0,35	10/12/2024
10/02/2021	250 000	0,50	10/02/2021
10/02/2025	800 000	0,50	10/02/2025
	<u>6 000 000</u>		

12. RÉSULTAT NET PAR ACTION

	31 mars / March 31, 2020
	\$
Résultat net	(459 739)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	49 948 108
Résultat net de base par action ordinaire	(0,009)

12. EARNINGS PER SHARE

	31 mars / March 31, 2019	
	\$	
	273 234	Net (loss) income
		Weighted average number of common shares
	44 415 420	
	0,006	Basic net (loss) income per common share

13. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variation nette des éléments hors caisse liées aux activités opérationnelles :

	31 mars / March 31, 2020
	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(18 252)
Intérêts courus à recevoir	20 348
Autres débiteurs	-
Frais payés d'avance	(7 204)
Certificat de placement garanti	-
Fournisseurs, boni et autres créditeurs	(181 044)
	<u>(186 153)</u>

13. ADDITIONAL CASH FLOW INFORMATION

a) Net change in non-cash items related to operating activities:

	31 mars / March 31, 2019	
	\$	
	7 091	Goods and services taxes receivable
	27 370	Accrued interest receivable
	(4 325)	Other receivables
	23 790	Prepaid expenses
	2 000 000	Term deposit certificate
	10 315	Trade, bonus and other payables
	<u>2 064 241</u>	

b) Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie :

Valeur attribuée aux options d'achat d'actions exercées	30 900
Valeur attribuée aux bons de souscription exercés	-
Valeur attribuée aux bons de souscription émis aux actionnaires	297 062

c) Items not affecting cash and cash equivalents:

	77 267	Attributed value to exercised stock options
	90 192	Attributed value to exercised warrants
	-	Attributed value to issued warrants to shareholders

14. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers présentés dans l'état de la situation financière se détaillent comme suit :

	31 mars / March 31, 2020	
	Coût d'acquisition / Carrying amount	Juste valeur / Fair value
		\$
Actifs financiers		
<i>Évalués au coût amorti</i>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 248 626	2 248 626
Certificats de placement garanti	2 000 000	2 000 000
Intérêts courus à recevoir	-	-
Autres débiteurs	32 033	32 033
<i>Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</i>		
Placement en actions de sociétés publiques	67 500	8 500
	-	-
Passifs financiers		
<i>Évalués au coût amorti :</i>		
Fournisseurs, boni et autres crédateurs	82 811	82 811

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des certificats de placement garanti, des intérêts courus à recevoir, des autres débiteurs et des fournisseurs, boni et autres crédateurs est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur des débiteurs convertibles est une approximation raisonnable de la valeur comptable en raison d'un taux d'intérêt fixe, correspondant au taux d'emprunt sur le marché pour ce type d'instrument financier.

La note 4.4 contient une description des méthodes comptables utilisées pour chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur, à l'état de la situation financière, sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le niveau dans lequel le passif ou l'actif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur. Les actions de sociétés publiques, évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière au 31 mars 2020, sont classées dans le niveau 1.

Il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux durant les périodes de présentation de l'information financière. La méthode et les techniques d'évaluation utilisées pour l'évaluation des justes valeurs sont demeurées inchangées comparativement à celles des périodes précédentes de présentation de l'information financière.

14. FAIR VALUE OF FINANCIAL INSTRUMENTS

Classification of financial assets and liabilities

The carrying amount and fair value of the financial instruments presented in the statement of financial position are detailed as follows:

	31 décembre / December 31, 2019		
	Coût d'acquisition / Carrying amount	Juste valeur / Fair value	
			\$
			Financial assets
			<i>Measured at amortized cost</i>
	1 567 113	1 567 113	Cash and cash equivalents
	3 000 000	3 000 000	Guaranteed investment certificates
	32 337	32 337	Accrued interest receivable
	11 264	11 264	Other receivables
			<i>Measured at fair value through profit or loss</i>
	67 500	10 500	Investment in shares of public companies
			Financial liabilities
			<i>Measured at amortized cost</i>
	263 855	263 855	Trade, bonus and other payables

The carrying amount of cash and cash equivalents, the guaranteed investment certificates, accrued interest receivable, other receivables and trade, bonus and other payables is considered a reasonable approximation of fair value due to the short-term maturities of these instruments.

The fair value of convertible debentures is a reasonable approximation of the carrying value due to a fixed interest rate, corresponding to the market borrowing rate for this type of financial instrument.

Note 4.4 contains a description of the accounting methods used for each category of financial instruments.

Financial instruments measured at fair value

Financial assets and liabilities measured at fair value in the statement of financial position are classified in accordance with the hierarchy of fair value measurement. This hierarchy classifies financial assets and liabilities into three levels based on the importance of the data used in measuring the fair value of financial assets and liabilities. The hierarchy levels of the fair value measurement are as follows:

- Level 1: quoted prices (unadjusted) observed in active markets for identical assets or liabilities;
- Level 2: inputs, other than quoted prices referred to in level 1, that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly;
- Level 3: important asset or liability inputs, that are not based on observable market data.

The level in which the liability or financial asset is classified is determined by the lowest-level information that is significant in relation to the fair value measurement. The investments in shares of public companies, measured at fair value in the statement of financial position as of March 31, 2020, are classified in level 1.

There was no transfer between the levels during the periods of financial reporting. The methodology and valuation techniques used to measure fair values remained unchanged compared to previous periods of financial reporting.

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2019 et 2018, la Société a effectué les transactions suivantes avec certains de ses dirigeants et des sociétés contrôlées par un dirigeant ou un administrateur de Ressources Minières Vanstar Inc. Ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés. Elles ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, laquelle est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>31 mars / March 31, 2020</u>	\$
<u>À titre de dépenses opérationnelles:</u>		
Salaires des dirigeants	50 937	
Honoraires de gestion versés à des dirigeants	40 000	
Loyer versé à un dirigeant	1 800	
Honoraires de consultation versés à une société contrôlée par un administrateur	-	
<u>Autres débiteurs:</u>		
Sociétés contrôlées par un dirigeant	-	

16. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société définit son capital par les capitaux propres, incluant le régime d'options d'achat d'actions. Le capital est donc de 4 560 871 \$ au 31 mars 2020 et de 4 177 271 \$ au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 383 600 \$ au cours de la période.

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, acquérir ou vendre des propriétés minières pour améliorer la flexibilité et la performance financière.

Le capital de la Société est constitué de capitaux propres. Afin de gérer efficacement les besoins en capital de l'entité, la Société a mis en place une planification et un processus budgétaire pour l'aider à déterminer les fonds requis et s'assurer que la Société a les liquidités suffisantes pour rencontrer les objectifs des opérations et de croissance. La Société n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital, sauf si la Société clôture un financement accordé pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration.

17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques financiers

La Société est exposée par le biais de ses instruments financiers à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risque de marché

La Société est exposée à des risques découlant des variations des taux d'intérêt et des prix du marché touchant ses actifs et passifs financiers.

15. RELATED PARTY TRANSACTIONS

During the years ended December 31, 2019 and 2018, the Company made the following transactions with some of its officers and directors and companies owned by a director or an officer of the Company. These operations were concluded on the same terms as the current operations with unrelated third parties. They took place in the normal course of the business and were measured at the exchange value, which is the compensation established and accepted by the related parties.

	<u>31 mars / March 31, 2019</u>	\$	
<u>As operating expenses:</u>			
Salaries paid to officers	21 888		
Management fees paid to officers	22 500		
Rent paid to an officer	1 800		
Consulting fees paid to a company owned by a director	5 800		
<u>Other receivables:</u>			
Companies controlled by an officer	9 314		

16. CAPITAL MANAGEMENT DISCLOSURES

The Company defines its capital by equity, including the stock option plan. The capital is therefore \$ 4,560,871 as at March 31, 2020 compared to \$ 4,177,271 as at December 31, 2019, an increase of \$ 383 600.

The Company's objective in managing capital is to preserve its ability to continue as a going concern, as well as its mineral property acquisition and exploration programs. It manages its capital structure and makes adjustments based on the economic conditions and risk characteristics of the underlying assets. In order to maintain or modify the structure of its capital, the Company may issue new shares, acquire or sell mining properties to improve flexibility and financial performance.

The capital of the Company consists of equity. In order to effectively manage the entity's capital requirements, the Company has set up a planning and budgeting process to help it determine the funds required and ensure that the Company has sufficient liquidity to meet the objectives of operations and growth. The Company is not subject, under external rules, to capital requirements unless the Company closes a flow-through financing for which funds must be reserved for exploration expenses.

17. FINANCIAL RISK MANAGEMENT

Financial risks

The Company is exposed through its financial instruments to various financial risks resulting from both its operations and its investment activities. Financial risk management is carried out by the Company's management.

The Company does not enter into contracts for financial instruments, including financial derivatives, for speculative purposes.

Market risk

The Company is exposed to risks from changes in interest rates and market prices affecting its financial assets and liabilities.

17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Société à un risque de juste valeur alors que les instruments financiers à taux variables l'exposent à un risque de variation des flux de trésorerie. Pour les actifs financiers à taux variable, une réestimation périodique des flux de trésorerie destinée à refléter les fluctuations des taux d'intérêt du marché modifie le taux d'intérêt effectif. En raison des variations non significatives, des faibles taux d'intérêt du marché et des échéances à court terme, la Société estime que le risque de taux d'intérêt découlant de ces instruments financiers est minime.

Risque de prix

La Société est exposée au risque de marché par rapport au prix des métaux. Elle est également exposée aux fluctuations du prix du marché par rapport à ses placements dans des sociétés publiques.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La trésorerie et équivalents de trésorerie, les autres débiteurs ainsi que le certificat de placement garanti sont les instruments financiers de la Société qui sont potentiellement assujettis au risque de crédit. La Société réduit le risque de crédit en investissant la trésorerie et équivalents de trésorerie et les certificats de placement garanti dans une banque à charte canadienne reconnue. Concernant les autres débiteurs, compte tenu qu'ils résultent principalement d'opérations avec des parties liées, le risque est considéré minimal.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie afin de s'assurer que la Société dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations et poursuivre ses programmes d'exploration. Pour gérer ce risque de liquidité, la Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de déterminer ses besoins de financement.

Lorsque la Société prévoit ne pas pouvoir satisfaire à ses obligations, la direction envisage alors de lever des fonds additionnels par le biais d'émission d'actions ou de dettes. Si la direction ne parvenait pas à obtenir de nouveaux fonds, la Société pourrait alors être dans l'incapacité de poursuivre ses activités.

Au 31 mars 2020, selon la direction de la Société, ses liquidités sont suffisantes pour prendre en charges ses passifs financiers et les passifs futurs liés à ses engagements.

18. ENGAGEMENTS

Entente avec Corporation lamgold

Le 22 février 2018, l'entente d'amodiation de novembre 2014 permettant à Corporation lamgold d'acquérir jusqu'à 80 % de la propriété Nelligan fut amendée. Ainsi, suite à un paiement de 2 150 000 \$ en février 2018, Corporation lamgold détenait 51 % du projet au 31 décembre 2018, lequel inclut dorénavant les propriétés Émile et Miron.

17. FINANCIAL RISK MANAGEMENT (continued)

Interest rate risk

The Company is exposed to interest rate risk on its fixed interest rate and variable interest rate financial instruments. Fixed-interest financial instruments subject the Company to fair value risk while variable rate financial instruments expose it to a risk of changes in cash flows. For variable rate financial assets, a periodic re-estimation of cash flows to reflect fluctuations in market interest rates changes the effective interest rate. Due to the non-significant variations and low market interest rates, the Company considers that the interest rate risk arising from these financial instruments is minimal.

Price risk

The Company is exposed to market risk in relation to the price of gold. It is also exposed to fluctuations in the market price relative to its investments in public companies.

Credit risk

Credit risk is the risk that one of the parties to a financial instrument is lacking in one of its obligations and therefore causes the other party to suffer a financial loss. Cash and cash equivalents, investment certificates and other receivables are the Company's financial instruments that are potentially subject to credit risk. The Company reduces credit risk by investing cash and cash equivalents as well as investment certificates in a recognized Canadian Chartered Bank. For other receivables, considering that they result from operations with related parties, the risk is considered minimal.

Liquidity risk

Liquidity risk management aims to maintain a sufficient amount of cash and cash equivalents to ensure that the Company has the necessary funds to meet its obligations and continue its exploration programs. To manage this liquidity risk, the Company prepares budget and cash forecasts to determine its financing needs.

When the Company expects to be unable to fulfill its obligations, management then intends to raise additional funds through the issuance of shares or debts. If management fails to obtain new funds, then the Company may be unable to continue its operations.

As at March 31, 2020, the Company's management believes that its liquidity is sufficient to cover its financial liabilities and future liabilities related to its commitments.

18. COMMITMENTS

Agreement with lamgold Corporation

On February 22, 2018, the farm-out agreement of November 2014 allowing lamgold Corporation to acquire up to 80% of the Nelligan property was amended. Thus, following a payment of \$ 2,150,000 in February 2018, lamgold Corporation owns 51% of the project, which now includes the Émile and Miron properties.

18. ENGAGEMENTS (suite)

Entente avec Corporation Iamgold (suite)

En vertu de l'entente de février 2018, Corporation Iamgold pouvait acquérir un intérêt additionnel de 24 % en contrepartie de paiements en trésorerie totalisant 2 750 000 \$ sur une période de 4 ans, ainsi que la livraison d'un rapport de ressources avant mars 2022. Une somme de 400 000 \$ était payable annuellement à Vanstar, applicable en déduction du montant total de 2 750 000 \$ à recevoir. À cet égard, une somme de 400 000 \$ a été versée par Corporation Iamgold en février 2019. Par ailleurs, un deuxième paiement au montant de 2 350 000 \$ a été effectué par celle-ci en décembre 2019. Par conséquent, Corporation Iamgold détient donc un intérêt de 75 % dans le projet Nelligan en date du 31 décembre 2019. De plus, 50% de la redevance de 2% NSR sur certains claims de la propriété Nelligan acquise des propriétaires originaux en février 2017, a été annulée par Vanstar.

Corporation Iamgold pourra obtenir un intérêt supplémentaire de 5% suite à la livraison d'une étude de faisabilité. Vanstar conserverait alors un intérêt indivis (non contributoire) de 20%. Cet intérêt pourrait toutefois être racheté par Corporation Iamgold si elle le désire, en contrepartie de la valeur établie par une évaluation indépendante. Si Corporation Iamgold appliquait cette option, Vanstar conserverait alors une redevance de 1,5% NSR sur l'ensemble du projet Nelligan et conserverait sa redevance supplémentaire de 1% NSR qu'elle détient en plus sur les cellules originales.

Redevances

Des redevances de 1 % NSR seront versées dans le cas où une exploitation commerciale débiterait sur 21 des cellules du bloc Émile faisant partie du projet Nelligan.

Contrat d'emploi

Le contrat de travail entre le chef de la direction et la Société contient une clause d'indemnité en cas de fin d'emploi ou de changement de contrôle. Dans le cas d'une cessation d'emploi avec motif sérieux, aucune indemnité ne serait versée.

Ledit contrat de travail contient une clause accordant une prime de performance annuelle déterminée par le conseil d'administration, d'un maximum de 50 % du salaire versé. Par ailleurs, advenant la mise en production du projet Nelligan, une somme représentant 0,60 \$ par once d'or produite lui sera versée par la Société.

19. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Au cours de la période d'avril à juin 2020, la Société a encaissé une somme totale de 81 650 \$ suite à l'exercice 620 000 d'options d'achat d'actions.

En avril 2020, la Société a complété la disposition de 35 titre miniers (propriété Plume) en contrepartie de 20 000 \$. La Société obtient une redevance de 2 % NSR sur ces claims miniers. L'acquéreur peut racheter 1 % NSR en contrepartie de 1 000 000 \$.

En mai 2020, la société a octroyé 1 million d'options d'achat d'actions ordinaires à certains de ses administrateurs et dirigeants. Celles-ci ont été accordées, dans le cadre de son plan d'options, au prix d'exercice de 1,12 \$ par action pour une durée maximale de cinq ans.

En mai 2020, la Société a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier pour un produit brut totalisant 1 200 000 \$. La Société a émis 1 000 000 d'actions accréditatives au prix de 1,20 \$ l'action accréditative. Dans le cadre de ce financement, la Société a versé des commissions et des frais d'émission d'un montant de 72 000 \$ payées en espèces.

En juin 2020, la Société a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier pour un produit brut totalisant 1 101 600 \$. La Société a émis 648 000 actions accréditatives au prix de 1,70 \$ l'action accréditative. Dans le cadre de ce financement, la Société a versé des commissions et des frais d'émission d'un montant de 66 096 \$ payées en espèces.

18. COMMITMENTS (continued)

Agreement with Iamgold Corporation (continued)

Under the February 2018 agreement, Iamgold Corporation may earn an additional 24% interest in Nelligan property for cash payments totalling \$ 2,750,000 over a four-year period, as well as the delivery of an ore reserves report before March 2022. An amount of \$ 400,000 will be payable annually to Vanstar and will be deductible from the total amount of \$ 2,750,000 to be received. In this regard, the company cashed \$ 400,000 in February 2019 and \$ 2,350,000 in December 2019, Iamgold Corporation now owns 75% of the Nelligan project. Furthermore, half of the 2% NSR royalty on certain claims of the Nelligan property acquired from the original prospectors in February 2017, has been cancelled by Vanstar.

Iamgold Corporation may obtain an additional 5% interest following the delivery of a feasibility study. Vanstar would then retain an undivided (non-contributory) interest of 20%. This interest could, however, be redeemed by Iamgold Corporation if desired, in exchange for the value established by an independent appraisal. If Iamgold Corporation applied this option, Vanstar would then retain a 1.5% NSR royalty over the entire Nelligan project and retain its additional 1% NSR royalty held on the original cells.

Royalties

Royalties of 1% NSR will be paid in the event that a commercial operation starts on 21 cells of the Emile block which is part of the Nelligan project.

Employment contract

The employment contract between the Chief Executive Officer and the Company contains an indemnity clause in the event of termination or change in company's control. In the case of a termination of employment with serious motive, no compensation would be paid.

The said employment contract contains a clause granting an annual performance bonus determined by the Board of Directors, up to a maximum of 50% of the salary paid. In addition, in the event that the Nelligan project goes into production, a sum of \$ 0.60 per ounce of gold produced will be paid by the Company to the officer.

19. SUBSEQUENT EVENTS

From April to June 2020, the Company received an amount of \$ 81,650 resulting from the exercise of 620,000 stock options.

In April 2020, the Company sold its 35 claims (Plume property), for \$ 20,000. The company received a 2% NSR royalty on these claims. The buyer can payback a 1% NSR for \$ 1,000,000.

In May 2020, a total of 1,000,000 stock options were granted to few directors and managers, at an exercise price of \$ 1.12, expiring five years from the grating date.

In May 2020, the Company has completed, through a broker, a private placement of \$ 1,200,000. The Company issued 1,000,000 flow-through shares at a price of \$ 1.20 each. As part of this funding, the Company paid in cash \$ 72,000 for commissions and issue fees.

In June 2020, the Company completed a private placement through a broker for gross proceeds totaling \$ 1,101,600. The Company issued 648,000 flow-through at a price of \$ 1,70 each. As part of this financing, the Company paid commissions and issue costs of \$ 66,096 paid in cash.